

Communauté de Communes de Haute Tarentaise

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2020





Responsable Légal : Yannick AMET, Président
CCHT • Responsable de la publication : Florence
BELTRÉMIEUX, Directrice générale des services
CCHT • Conception : Céline CLÈRE, Responsable
Communication CCHT • Impression : Imprimerie
L'EDELWEISS • Édition : Septembre 2021 •
Crédits photos : les agents de la CCHT, la
Communauté de Communes des Versants
d'Aime, Aurore Valance, Raphaël Blacher,
Philippe Royer, Moussfilms Productions, Canva,
Freepik, Pexels



Mobilité
GEMAPI
Seniors
Territoire
Soutien
Services
Solidarité
Collecte des déchets
Inédit
Mandat
Culture

Bagagerie
Attractivité
Économie
Projets
Enfance-Jeunesse
Musique
Environnement
Montagne
Continuité
Tourisme
Covid
Transport

2020

Présentation générale

- 5 • Chiffres clés
 - 6 • Gouvernance
 - 13 • Compétences de la CCHT
 - 16 • Moyens financiers
 - 17 • Communication
 - 18 • Moyens humains
-

Une année inédite, des actions

- 20 • Enfance-Jeunesse**
 - 20 Service Enfance-Jeunesse
 - 26 Relais Assistant.e.s Maternel.le.s
 - 30 • Solidarités**
 - 30 Service Étoile
 - ♦ Suivi individuel
 - ♦ Portage de repas
 - ♦ Transport social aux courses
 - ♦ Prêt de matériel paramédical
 - ♦ Prêt du mini-bus adapté
 - ♦ Ateliers et « Café Papote »
 - ♦ Semaine Bleue
 - 40 • Tourisme et économie**
 - 40 Actions menées sur le territoire
 - 42 Promotion de la destination
 - 43 Membres du nouveau Conseil d'Exploitation
Projet politique du nouveau Président du CE Tourisme
 - 44 Temps forts de l'année - 02 décembre 2020
 - 48 • Culture**
 - 49 • Transports scolaires**
 - 50 • GEMAPI**
 - 53 • Gestion des déchets**
 - 53 Service Environnement
 - 60 Service Tri et Réduction des déchets
-

Rapport financier

- 65 • Budgets
- 71 • Liste des marchés 2020

CHIFFRES CLÉS



16 382
habitants



57 000
hectares



8
communes



5
stations de ski



18 M€
budget de
fonctionnement



4 M€
budget
d'investissement



3
grands cols
routiers



9 km
piste cyclable



4
déchetteries



136 545
lits touristiques



115 km
cours d'eau
surveillés



435
inscrits
École de Musique

Mandat 2020-2026 : nouvelle représentativité des élus et composition du Conseil Communautaire

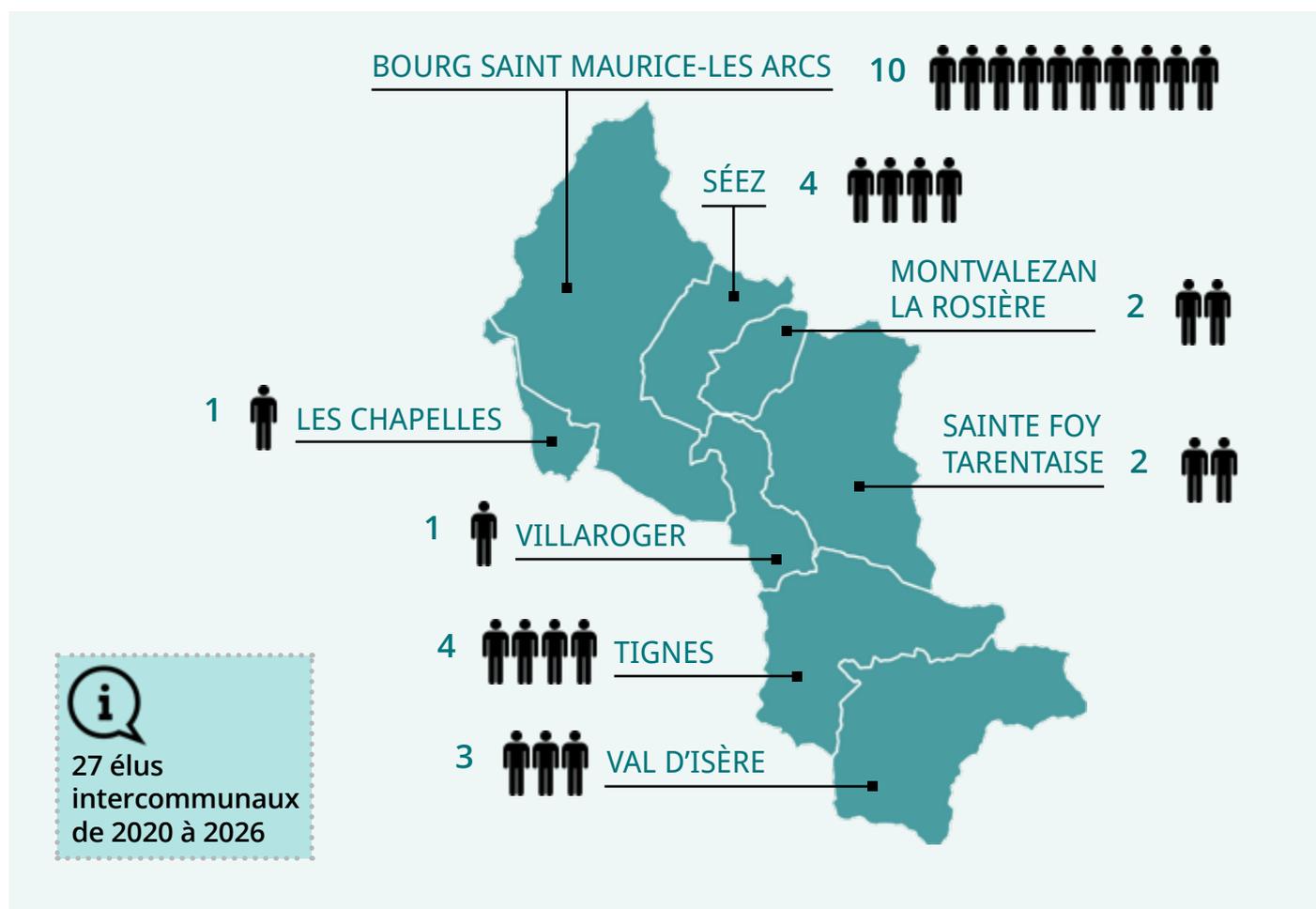
Conformément aux principes énoncés dans l'article L. 5211-6-1 du CGCT, un accord local a été défini entre les communes membres de la Communauté de Communes. Il fixe à 27 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, répartis comme suit :

Membres de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise	Populations municipales (ordre décroissant du nombre d'habitants)	Nombre de conseillers communautaires titulaires selon accord local
Bourg Saint Maurice-Les Arcs	7 702	10
Sééz	2 429	4
Tignes	2 241	4
Val d'Isère	1 582	3
Sainte Foy Tarentaise	783	2
Montvalezan-La Rosière	694	2
Les Chapelles	570	1
Villaroger	381	1
Total	16 382	27



Total des sièges : 27

Le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire ont été fixés par arrêté du Préfet en octobre 2019.



Composition du bureau : 27 conseillers communautaires et 2 suppléants

PRÉSIDENT

VICE-PRÉSIDENTS



**Yannick
AMET**



**Jean-Claude
FRAISSARD**
1er Vice-Président
Commission n°1 :
Eau-Assainissement,
Déchets-Tri, GEMAPI



**Laurent
CHELLE**
Commission n°2 :
Transport, Mobilité,
Habitat



**Véronique
PESENTI-GROS**
Commission n°3 :
Finances



**Capucine
FAVRE**
Commission n°4 :
Dév. économique et
rural, Aménagement
du territoire, Digital
et TNT, Abattoir,
Chambre funéraire



**Paul
PELLECUER**
Commission n°5 :
Petite enfance,
RAM, Solidarité aux
personnes âgées et
handicapées, Maison
France Services



**Alain
EMPRIN**
Commission n°6 :
Culture et Patrimoine



**Laurence
REGNIER**
Commission n°7 :
Enfance, Jeunesse,
Sport



**Mathieu
LECLERCQ**
Commission n°8 :
Transition énergétique
et écologique,
Agriculture et
Biodiversité

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



**Gérard
VERNAY**
Commissions
n°1 et n°3



**Guillaume
DESRUES**
Commissions
n°1 et n°2



**Thierry
GAIDE**
Commissions
n°1 et n°2



**Serge
REVIAL**
Commissions
n°1, n°2 et n°8
Président du Conseil
d'Exploitation Tourisme



**Patrick
MARTIN**
Commissions
n°2 et n°4



**Frédéric
BATAILLE**
Commissions
n°2 et n°4



**Nicolas
MORIN**
Commissions
n°3 et n°6



**Morgan
LE LANN**
Commission
n°4



**Daniel
EUSTACHE**
Commission
n°4



**Franck
MALESCOUR**
Commission
n°4



**Cécile
MULOT**
Commissions
n°5 et n°6



**Françoise
BESNARD**
Commissions
n°5 et n°7



**Cécile
UTILLE-GRAND**
Commissions
n°5 et n°7
Conseillère déléguée



**Gérard
MATTIS**
Commission
n°5



**Lionel
ARPIN**



**Joëlle
CAMPERS**



**Éric
JACQUEMOUD**
Commission n°1



**Laurence
FONTAINE**
Commission n°3



**Jean-Claude
BERGER-
SABBATEL**
(suppléant,
commune des
Chapelles)
Commission n°1



**Alexis
VIVET-GROS**
(suppléant,
commune de
Villaroger)
Commission n°1

15 juillet 2020 : Installation des nouveaux conseillers communautaires



Élection du Président

Deux candidats se déclarent pour la Présidence de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise - *par ordre alphabétique* :

- Monsieur Yannick AMET
- Monsieur Laurent CHELLE



Discours de Mr Yannick Amet



« Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

« Unis aujourd'hui nous serons plus forts demain » ; c'est par ces propos liminaires que je souhaitais commencer ma présentation.

Papa de deux grands enfants, revenu en Savoie depuis plus de 20 ans, je vis sur la commune de Sainte Foy Tarentaise.

Notre territoire extraordinaire et plein d'attraits doit demeurer uni pour le bien de tous.

Nous aimons nos communes, nos stations parmi les plus prisées du monde, nos montagnes, tout cela nous oblige à ce que les 8 communes de la Haute-Tarentaise parlent d'une seule voix.

Les enjeux de demain, tels que l'accès, la mobilité, l'habitat, les sports en général, le ski en particulier, la culture, le patrimoine et le tourisme doivent être notre fil conducteur, il faudra sans nul doute repenser nos statuts et les faire évoluer.

Les compétences obligatoires que nous connaissons tous, les ordures ménagères, la jeunesse feront l'objet d'une attention particulière.

La différence de points de vue que nous ressentons aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier que l'intérêt commun prime avant tout. La précipitation dans les choix que nous devons faire nous invite à la prudence, toutefois, il est obligatoire de voter le Président ce soir.

Je propose néanmoins de nous laisser le temps de nommer les Vice-Présidents et de reporter cette décision à un prochain Conseil communautaire qui pourrait avoir lieu dans 15 jours.

En effet, ce temps de réflexion, ponctué de rencontres thématiques permettra à chacun de se positionner et construira plus solidement le mandat de 6 ans qui nous attend.

Comme je l'ai précisé au début de mes propos, il est important pour nos concitoyens et pour les services de l'État que nous puissions avancer rassemblés avec une volonté commune sans faille.

Nous devons aussi être présents et forts au travers des organismes qui nous entourent comme le Parc National de la Vanoise, Savoie-Déchets, l'APTV, le Département et la Région. Voilà dans les grandes lignes ce que je tenais à vous dire.

Je vous remercie par avance du choix qui sera le vôtre et sera, soyez-en sûr, respecté de mon côté. »

Discours de Mr Laurent Chelle



« Messieurs les Maires, cher(ère)s collègues et ami(e)s,

Notre installation se déroule dans des conditions très particulières.

La crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons touche ou a touché chacun d'entre nous. La période est grave, extrêmement incertaine et n'offre que peu de visibilité. Avoir été élu dans ces conditions est une grande responsabilité, particulièrement pour vous, messieurs les Maires.

Certes, notre vallée de Haute-Tarentaise a des grands atouts, dispose d'une offre touristique de très haut niveau et a, dans son histoire, maintes fois fait preuve de sa résilience et de sa capacité à se réinventer.

Néanmoins, nous allons devoir non seulement surmonter ensemble les effets de cette crise majeure, guider, accompagner nos territoires, notre tissu économique et nos concitoyens... Mais aussi adapter notre modèle de développement à l'incertitude de la « prochaine vague », au bouleversement climatique, à la transition énergétique, dans un environnement financier marqué par les baisses des dotations et des subventions et aussi par la haute pression fiscale qui ne nous offre pas beaucoup de latitude.

Devant tous ces enjeux, nous n'avons plus les moyens d'être isolés, je sais que nous sommes toutes et tous convaincus. Notre travail doit être collectif, basé sur l'entraide et la solidarité entre les communes, c'est ce qui est attendu par nos concitoyens. C'est dans ce contexte que j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature comme Président de la maison de l'intercommunalité.

Un parmi les 27 conseillers élus par nos concitoyens, je souhaite coordonner et conduire notre action collective. Vous me permettrez de dire quelques mots pour me présenter :

Agé de 56 ans, lyonnais d'origine, je suis marié et père de deux grands garçons.

Je me suis installé à Tignes, sur le plateau des Boisses en 1988, jeune parapentiste. Si pour des raisons professionnelles, j'ai dû « m'expatrier » à certaines périodes, je suis toujours revenu et j'ai occupé de nombreuses fonctions de direction en montagne pour la Compagnie des Alpes. Cette carrière m'a bien sûr permis d'acquérir une large expérience des territoires de montagne en France et à l'étranger, de nouer des liens étroits avec ce monde touristique et économique qui me passionne, de la Caisse des Dépôts et Consignation à Domaine Skiable de France en passant par toutes ces instances économiques et de sa promotion française et internationale. J'ai quitté la Compagnie des Alpes en 2018 et j'ai souhaité arrêter toute collaboration en novembre 2019.

Je suis actuellement consultant en stratégie marketing et Président d'une société hôtelière qui n'intervient pas en Tarentaise. Je n'ai donc aucun conflit d'intérêt. Au-delà de cette expérience, que seule la transparence m'oblige à afficher, vous l'aurez compris, j'ai un vrai attachement à notre territoire et à sa communauté et l'envie de rendre une partie de ce qu'il m'a apporté.

J'ai travaillé avec un certain nombre d'entre vous et en tout premier lieu mes colistiers et aussi ceux qui ont l'expérience de la gestion passée. Cela me permet de vous proposer un cadre et des valeurs, des axes de travail et une méthode. En cela, je vous propose sept orientations qui seront chacune portées par un(e) Vice-Président(e) avec les compétences associées.

- Finances, Ressources Humaines et administration générale ; socle nécessaire à la solidité de notre organisation.
- Culture-Jeunesse ; c'est notre avenir, citons entre autres : école de musique et d'art, développement de l'éducation artistique et soutien aux politiques culturelles sur le territoire, animation du Conseil Communautaire Jeune, programmes d'actions d'enfance et jeunes.

GOUVERNANCE

• Eau, Assainissement, réseaux, déchets ; qui nécessitent de l'expérience et de la technicité et sur les lesquels un travail important a déjà été réalisé. Je me permets de saluer en cela l'action de Jean-Claude Fraissard. Il convient de poursuivre en améliorant l'éducation et la communication. Sur ces sujets, nous sommes dans un contexte spécifique avec des variations très importantes en volume qui nous différencient d'autres Communautés de Communes (fréquentation saisonnière) :

- Politique ordures ménagères
- Gestion des déchetteries/recyclerie
- Déchets verts
- Epuration Environnement

Nous devons faire notre part... C'est aussi notre engagement vis-à-vis de nos enfants, de notre communauté et du respect du territoire que nous ont laissé nos anciens :

- Plan énergie climat
- Éducation et communication
- Qualité de l'air
- Travail et relations avec nos espaces naturels
- GEMAPI

• Aménagement, tourisme et économie ; nous devons mener une politique collective qui respecte les spécificités de nos stations qui sont dans les premières mondiales et leur permettre de maintenir leur rang. Assister nos territoires dans le soutien au tissu économique en agissant au quotidien et démontrer qu'il est possible de concilier économie et préservation de notre territoire :

- Attractivité territoriale
- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Produits touristiques (itinéraires cyclables, sentiers, points d'intérêts touristiques majeurs)
- Actions de développement économique
- Actions en soutien aux filières de la transition énergétique (hydrogène, solaires, microcentrales hydraulique...)

• Mobilité-Transport-Habitat-Accès ; agir pour réduire notre empreinte carbone et pour que nos habitants puissent vivre, travailler, élever leur famille, habiter à tous les stades de la vie.

- Habitat permanent
- Actions en faveur de l'habitat saisonnier
- Intermodalité, accès, déplacement
- Déplacement des travailleurs (pendulaire)
- Relations frontalières (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Communauté de Communes des Versants d'Aime)...

• Solidarité, social, seniors et éducation ; ne laisser personne de côté, être proche des plus faibles, accompagner le handicap et répondre aux attentes :

- Maison de services au public
- Fracture numérique
- Service Étoile
- Aires d'accueil

Je propose également de désigner un conseiller à la déontologie pour faire valoir la transparence de la vie publique, à l'instar de la Suisse. Quelques valeurs guideraient par ailleurs notre action :

• *Déontologie, transparence* : je m'engage à vous proposer la nomination d'un conseiller délégué à la déontologie qui bénéficiera des informations sur la situation financière et les éventuels conflits d'intérêt pour le Président et les Vice-Présidents. Transparence de la vie publique ; je m'engage à être le garant de la mise en place de vrais débats lorsque l'avenir du territoire est en question. Conseil des jeunes, organisation de débats citoyens, consultation citoyenne.

• *Parité* : nous sommes très en retard sur notre territoire et nous devons rééquilibrer l'exécutif intercommunal (aucune femme maire sur nos huit communes).

• *Vision durable* : s'engager à penser toujours l'avenir du territoire et travailler pour les générations futures, une vision toujours durable.

• *Travailler à l'amélioration concrète des services aux habitants* (éducation, habitat, culture, protection des plus fragiles).

En terme de méthode, au-delà de la constitution du bureau avec les Vice-Présidents que vous aurez élus sur chacun de ces axes, je vous propose d'associer les Maires pour que nous soyons toujours alignés avec les communes. J'espère vous avoir démontré à travers ce travail préparatoire mon ambition pour notre Haute-Tarentaise. Je suis fier de la qualité et du rayonnement de notre vallée à travers nos différentes marques touristiques, j'ai l'esprit de compétition... propre à nous, collectivement, de la défendre et que nous soyons reconnus par rapport au reste de notre département et de notre région.

Je souhaite que nous soyons forts et solidaires ensemble !

Merci pour votre attention ».



Le Président de séance Paul PELLECUER annonce l'ouverture du scrutin. Il procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sous la responsabilité de Monsieur Paul PELLECUER (doyen d'âge), il est procédé à l'élection du Président, par vote à bulletin secret, en application des articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Résultat du scrutin du premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
 Nombre de bulletins blancs : 2
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Monsieur Yannick AMET : 16 voix
Monsieur Laurent CHELLE : 9 voix
Bulletins blancs : 2

Monsieur Yannick AMET recueille la majorité absolue au premier tour du scrutin avec 16 voix.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, Monsieur Yannick AMET est proclamé Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.



Le Conseil Communautaire

Il arrête les décisions dans le cadre de la politique communautaire qu'il a défini. Public, il se réunit tous les deux mois environ. Composé de 27 sièges, toutes les communes du territoire sont représentées.

Le Bureau Exécutif

Composé des Maires, de la Conseillère Déléguée et des Vice-Présidents, il coordonne les réflexions et fixe les orientations.



Les commissions obligatoires et facultatives

Elles ont vocation à proposer, à débattre et à travailler sur les projets. Animées par un ou une Vice-Président(e) assisté de techniciens, elles sont constituées d'une dizaine d'élus et parfois d'invités (personnes qualifiées et expertes dans une thématique).

Commissions thématiques de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise 2020-2026	
Commission n°1	Eau - Assainissement - Déchets - Tri - GEMAPI
Commission n°2	Transport - Mobilité - Habitat
Commission n°3	Finances
Commission n°4	Développement économique et rural - Aménagement du territoire - Digital et TNT - Abattoir - Chambre funéraire
Commission n°5	Petite enfance - Relais des Assistant.e.s Maternel.le.s - Solidarités aux personnes âgées et handicapées - Maison France Services
Commission n°6	Culture et Patrimoine
Commission n°7	Enfance - Jeunesse - Sport
Commission n°8	Transition Écologique et Énergétique - Agriculture et Biodiversité

Accueil des nouveaux élus

Les séminaires des élus sont organisés pour les nouveaux élus afin de partager et d'approfondir les compétences gérées par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Les élus communautaires, les élus municipaux et les agents des communes ont été invités à participer aux séminaires.

- 13 octobre 2020 : séminaire des élus consacré au fonctionnement de l'intercommunalité : mécanisme de fonctionnement de l'intercommunalité séminaire co-animé par la direction générale et l'agence Agate
- 15 octobre 2020 : présentation aux élus de la compétence GEMAPI animé par la technicienne GEMAPI et l'APTV
- 12 novembre 2020 : Présentation de la loi de finances 2021 par l'agence Agate
- 5 novembre 2020 : séminaire des élus sur le transfert de la compétence eau et assainissement
- 24 novembre 2020 : les enjeux relatifs à la prise de la compétence loi sur la mobilité (Loi LOM) ; réunion présentée par l'agence INDDIGO
- 14 janvier 2021 : séminaire thématique sur l'Urbanisme : transfert la compétence PLUI - les enjeux. Réunion présentée par l'agence Agate.

Le projet de territoire

Fin 2020, les élus décident de lancer la réflexion qui les conduiront à établir le projet de territoire du mandat.

4 thématiques de travail sont définies :

- Développement économique et touristique, développement rural, l'agriculture, le pastoralisme, la transition écologique et la biodiversité
- Vivre sur le territoire : cadre de vie ; l'habitat, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la culture et le patrimoine, les personnes âgées et personnes en situation de handicap, les services au public, la promotion des sports

Compétences à venir :

- Eau et assainissement
- Transport et mobilité sur le territoire

Le diagnostic financier de la structure est réalisé en parallèle pour pouvoir établir l'articulation entre le plan d'actions et les capacités financières de la CCHT. Un pacte fiscal et financier sera défini pour la durée du mandat.



COMPÉTENCES de la CCHT

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise exerce les compétences transférées.

Les communes ont le choix des compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de Communes, il s'agit d'une liberté encadrée dans la mesure où le législateur impose un cadre qui repose sur la notion d'intérêt communautaire des compétences exercées. La compétence doit concerner l'ensemble des huit communes du territoire.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « loi MAPAM » et la loi Notre LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a renforcé les compétences des Communautés de Communes en leur transférant la compétence gestion de la « promotion touristique » et la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Les compétences exercées par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise :

Aménagement de l'espace

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est géré par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise en lien étroit avec les territoires
- Participation à l'aménagement et à la valorisation des trois grands cols routiers du territoire (le Col du Petit Saint-Bernard, le Cormet de Roselend et le Col de l'Iseran)
- Création, entretien et balisage du sentier de randonnée intercommunal
- Aménagement d'une voie cyclable intercommunale.

Actions de développement économique et touristique

L'Économie

- Création, aménagement, entretien des zones d'activités économiques, touristiques, commerciales, tertiaires et artisanales. La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales concerne : les études et observations des dynamiques commerciales. Les conventions peuvent être conclues avec la Région Auvergne Rhône Alpes ou le Département de la Savoie en matière d'aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat.
- L'expression des avis sur les implantations commerciales (CDAC)
- Avis sur les dérogations en matière des ouvertures dominicales des commerces.

La Promotion du tourisme

Fin 2018, après consultation des communes membres, la Communauté de Communes a créé Tourisme Haute-Tarentaise, une régie dotée de l'autonomie financière pour exercer la

compétence « Promotion du Tourisme ». Elle dispose d'un Conseil d'Exploitation. Il se compose du Président de la Communauté de Communes et de 8 membres, 5 socioprofessionnels siègent également au Conseil d'Exploitation.

Monsieur Serge REVIAL est le Président du Conseil d'Exploitation.

Tourisme Haute-Tarentaise exerce trois missions régaliennes :

- Assurer l'accueil des touristes
- Promouvoir le territoire
- Coordonner les interventions des divers partenaires

Fin 2020, Tourisme Haute-Tarentaise évolue avec la création de la marque de territoire « HAUTE TARENTAISE VANOISE ».

Le nom a été déposé auprès de L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).



La marque de territoire a vocation à se développer dans les années à venir.

La compétence comprend également la gestion de la bagagerie l'hiver qui devient l'espace Haute Tarentaise Vanoise l'été.

COMPÉTENCES de la CCHT

Ce local, au positionnement central à Bourg Saint Maurice facilite l'accueil des voyageurs en gare de Bourg Saint Maurice et assure la présentation du territoire à l'ensemble des visiteurs.

Au col du Petit Saint-Bernard, le bureau d'information touristique est ouvert du mois de juin au mois de septembre. Le personnel assure l'information des visiteurs de l'Hospice du Petit Saint-Bernard (près de 14 000 visites / an).

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

La collecte des déchets est assurée en régie directe, par mise à disposition du personnel des services techniques de Tignes et de Val d'Isère et par marché public.

Le traitement des déchets des ménages est géré par délégation par Savoie Déchets

Gestion des points d'apports volontaires (4 déchetteries sur le territoire).

Animations, sensibilisation et conseils à la population par le service tri et réduction des déchets.

Aire d'accueil des gens du voyage

La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est réalisée par l'intercommunalité. Elle se situe à Bourg Saint Maurice.

Gestion de la compétence GEMAPI

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont celles définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La politique du logement et du cadre de vie

La CCHT assure un soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, complément d'aide au dispositif de l'Agence Nationale de l'Habitat. (ANAH).

Gestion des équipements d'intérêt communautaire

L'École de Musique intercommunale est un équipement d'intérêt communautaire. L'École de Musique de Haute Tarentaise est située à Bourg Saint Maurice.

Petite Enfance : le Relais des Assistant.e.s Maternel.le.s est situé à Bourg Saint Maurice.

Action sociale d'intérêt communautaire

Actions en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap

- Soutien des actions permettant de favoriser le maintien à domicile
- Gestion de prêts de matériel paramédical
- Organisation de la mobilité des personnes âgées par le transport social d'accompagnement à la demande
- Organisation et animation de la Semaine Bleue
- Extension du service de transport social à la demande
- Organisation administrative du portage des repas
- Travail sur l'évolution des Statuts avec l'objectif de créer en 2021 la Maison France Services

Petite enfance

- Soutien, conseil et accompagnement des assistant.e.s maternel.le.s et des parents employeurs. Organisation de la formation continue des assistant.e.s maternel.le.s.
- Organisation d'animations en itinérance sur le territoire
- Soutien à la parentalité
- Organisation des ateliers de soutien à l'éveil des 0-3 ans



Jeunesse, pour les tranches d'âge allant de 3 à 25 ans :

- Soutien et coordination des actions enfance jeunesse sur le territoire
- Accueil de loisirs pour la tranche d'âge 3/11 ans sur le temps extrascolaire
- Gestion en régie de l'accueil de loisirs de l'espace jeunes pour la tranche d'âge 12/17 ans sur le temps périscolaire et extrascolaire sur le temps des vacances
- Organisation de séjours pédagogiques
- Animations en lien avec la promotion des activités numériques.

Le Point d'Information Jeunesse accompagne les jeunes

- par des actions à destination des jeunes et de leurs familles (prévention, insertion professionnelle, accompagnement éducatif, information, manifestations)
- par un développement de projets à destination des jeunes portés par les jeunes
- par des conseils sur l'orientation et sur les plateformes dédiées aux écoles et à l'enseignement supérieur
- pour préparer un CV, un entretien
- pour découvrir les outils numériques

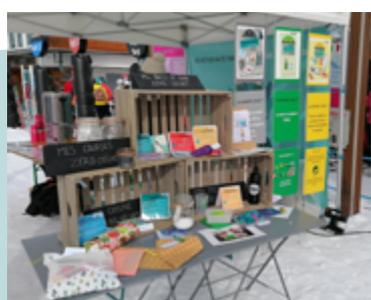
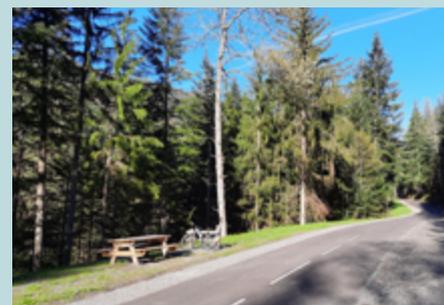
Financement des frais de fonctionnement de l'Unité Localisée d'Insertion Sociale (ULIS) pour l'enseignement du 1^{er} degré et du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Transports scolaires

La Communauté de Communes est l'autorité organisatrice de second rang de la compétence Transport par délégation de la Région Auvergne Rhône Alpes. Chaque année, 1 200 élèves utilisent ce service.

Autres services sur le territoire

- Gestion de l'abattoir
- Gestion de la chambre funéraire
- Maintenance des relais de télévision
- Organisation et financement des consultances architecturales en lien avec le CAUE de la Savoie.



MOYENS FINANCIERS

LA FISCALITÉ EN 2020

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise dispose d'une fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2007.

Conformément au pacte financier adopté sur le mandat, les taux de fiscalité 2020 sont identiques à ceux de 2019.

Elle perçoit :

Les taxes additionnelles

- La Taxe d'Habitation : 0.934%
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 1.20%
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 7.25%
- La Cotisation Foncière pour les Entreprises : 1.74%

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le financement des dépenses liées à la gestion de la compétence des déchets :

- **Zone 1** : à savoir, les zones villages (secteurs de Bourg Saint Maurice à taux réduit, territoire des Chapelles, de Montvalezan sauf La Rosière et restaurants d'altitude, partie du territoire de Sainte Foy Tarentaise excluant la ZAC de Bonconseil, territoire de Séez et de Villaroger) : **8.46%**
- **Zone 2** : à savoir, les zones stations (secteurs de Bourg Saint Maurice à taux plein, station de La Rosière, territoire de Tignes, de Val d'Isère et la partie du territoire de Sainte Foy Tarentaise comprenant la ZAC de Bonconseil) : **10.83%**

La Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) Lors du vote du budget, les élus communaux se prononcent chaque année sur le montant nécessaire à l'équilibre du budget. Pour 2020, celui-ci est de 1 600 000 €.

LES SERVICES DU SIÈGE

En 2020, le service Finances et Marchés Publics, en collaboration avec le Trésor Public a mis en place la procédure permettant de payer les titres de recettes sur Internet (cotisations École de Musique, Accueils Loisirs...). Cette nouvelle possibilité est un réel gain de temps pour les familles.

LES BUDGETS

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a ses propres moyens d'action et s'administre librement.

De ce fait, chaque année, elle vote son budget comme toutes les collectivités et établissements publics. En 2020, le budget a été voté lors du Conseil Communautaire du 03 février.

Le budget comprend deux sections : le fonctionnement et l'investissement composées chacune des recettes et des dépenses, le tout est voté en équilibre.

> **Le budget principal de fonctionnement** sert au financement des services à destination des habitants et aux investissements.

> **Le budget annexe Abattoir** concerne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'Abattoir situé à Bourg Saint Maurice.

> **Le budget annexe Maison Funéraire** concerne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de la Maison Funéraire située à Bourg Saint Maurice. La Maison Funéraire est gérée par Délégation de Service Public (DSP).

> **Le budget annexe Transports** concerne les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la gestion des transports scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour ce budget, il n'y a pas de section d'investissement. La Communauté de Communes est Autorité Organisatrice des transports de niveau 2 (AOT2).

> **Le budget annexe Tourisme Haute Tarentaise** concerne les dépenses et les recettes relatives à la promotion du tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce budget a été créé le 1^{er} décembre 2018 sous la forme d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale. Il est financé par une subvention du budget principal.



Pour en savoir plus sur le budget 2020 : consultez le rapport financier, en page 65.

COMMUNICATION

Le Service communication est en charge de la **communication institutionnelle** de la collectivité. Il s'adresse aux habitants et veille à la bonne utilisation par les services et les partenaires de la charte graphique. Les nouvelles technologies (TNT, fibre, zones blanches) sont gérées par les services techniques.

En 2020, la Responsable du Service a quitté ses fonctions pour d'autres projets professionnels. Dans l'attente d'un nouveau recrutement, la continuité du service a été assurée par le Service Tourisme en collaboration avec la Direction Générale des Services.

Édition

Le service Communication crée des documents papier, en cohérence avec la charte graphique, pour les besoins des différents services : affiches, flyers, plaquettes, programmes, signalétique...

Un rapport d'activité est approuvé une fois par an en Conseil Communautaire et diffusé aux élus municipaux. Il est envoyé aux mairies et mis à disposition à l'accueil de la Communauté de Communes. Il est consultable sur le site www.hautetarentaise.fr

Réalisation d'un calendrier distribué aux partenaires.

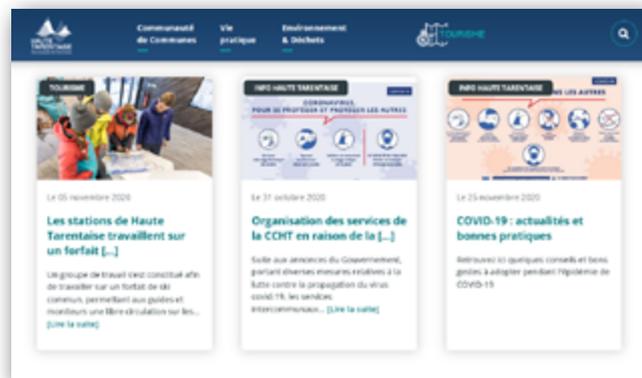


Relations Presse

De nombreux **communiqués de presse** sont rédigés et diffusés à la presse locale, aux radios, aux mairies et aux Offices de Tourisme. Ils permettent d'annoncer un événement, d'en faire son bilan ou encore d'informer les habitants sur les services proposés et leurs évolutions. Aussi, après chaque Conseil Communautaire, un communiqué est envoyé. Le Service Communication centralise les demandes de la presse, répond aux questions des journalistes et organise des rencontres presse.

Supports web / numérique

Le site internet www.hautetarentaise.fr est régulièrement alimenté par la publication de contenus en rapport avec les actualités ou événements du territoire. Il est toujours bien référencé sur les moteurs de recherche.



Page Facebook Haute Tarentaise, Communauté de Communes :

En 2020, la gestion de la page Facebook a été prise en charge par le service Tourisme dans l'attente du recrutement d'un nouveau Responsable Communication : création de publications, réponses aux commentaires... Cet outil permet d'être plus proche et réactif, et d'informer sur les actualités intercommunales. Les chiffres : avec 1 546 abonnés fin 2020, ils sont en augmentation par rapport à 2019. Une veille est aussi effectuée et selon le contenu, la CCHT partage certaines informations en provenance des Mairies et des Offices de Tourisme du territoire.

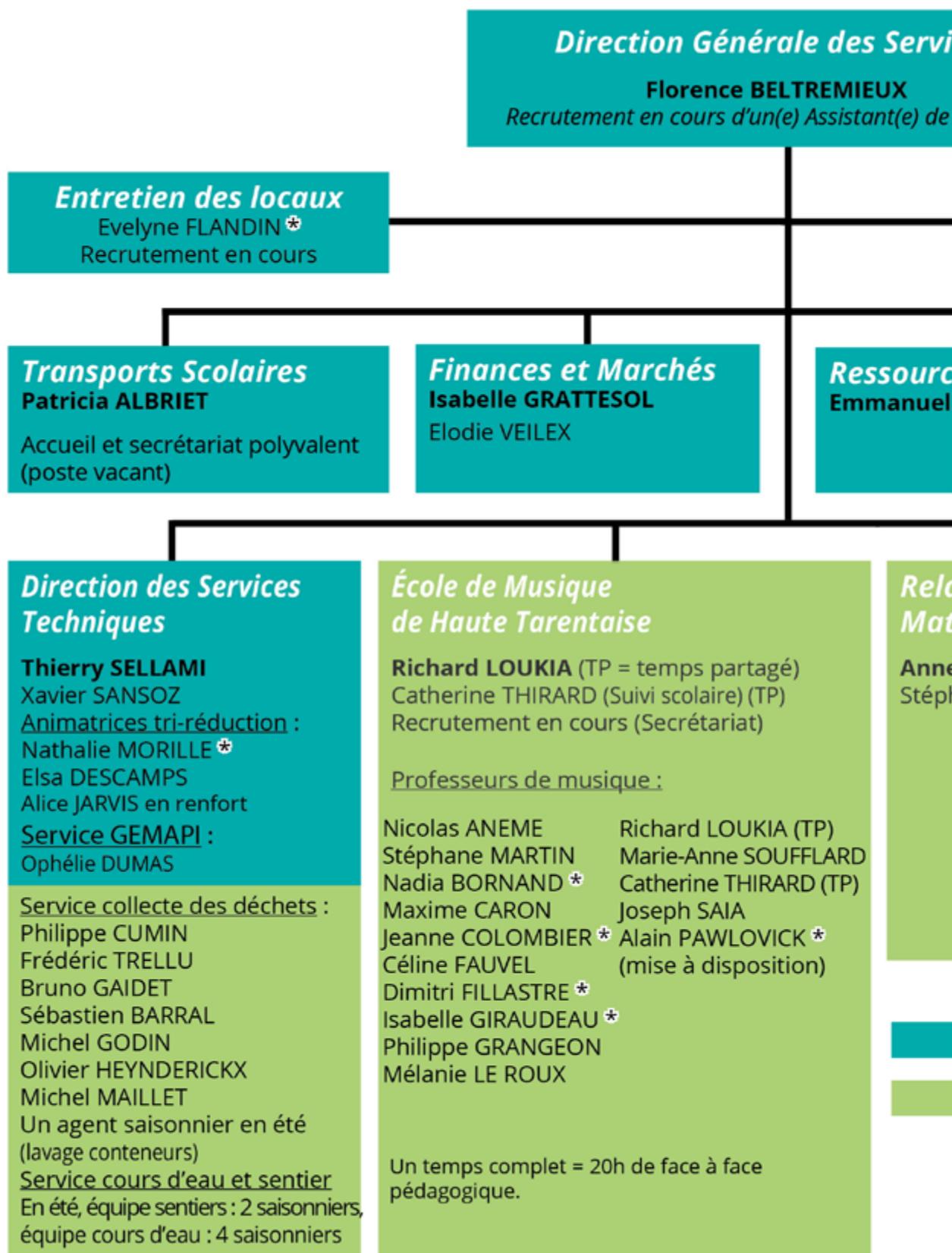
Écrans digitaux d'information

Un écran placé dans le hall de l'École de Musique – Relais des Assistant.e.s Maternel.le.s. est géré à distance depuis le secrétariat de l'École de Musique et le Service Communication, il permet de passer en boucle des messages aux visiteurs, aux parents et aux élèves. Ainsi, les affiches produites par le Service Communication y sont diffusées. En 2020, un écran a également été installé au sein du Loc@l des Jeunes. Les autres accueils intercommunaux en seront également dotés.

Autres

- Mise à jour régulière du Guide de l'agent, de l'organigramme de la collectivité
- Alimentation de la photothèque
- Réponses à divers courriers

MOYENS HUMAINS



ces
Direction

Tourisme - OTI
Florence BELTREMIEUX
Sandrine CLAIR
Anne MARMOTTAN *
Magali BORREL (BIT)
1 renfort saisonnier (BIT)
2 agents d'accueil (Hospice)
> 1 à 35h / 1 à 32h *
1 agent d'accueil été (Espace Haute Tarentaise) à 13h*
La bagagerie est gérée avec convention (EPIC ABT)

es Humaines
le TURLA

Communication
Recrutement en cours

ais Assistant.e.s
ernel.le.s - RAM
e-Laure MAITRE
hanie ERIAT *

Service Enfance - Jeunesse / Loc@l des Jeunes
Jérôme KERJEAN
Odile CARTIER (PIJ)
Ophélie BERNARD (Animatrice)
Un agent saisonnier été
Ce service est en relation (mises à disposition et conventions) avec les ALSH de Tignes, Val d'Isère et Bourg Saint Maurice.

Service Étoile
Seniors /
Personnes en situation de handicap
Cathy POUILLE
Tiffany GIRARD
(Remplacement de Lucy GOMEZ)
Stéphanie VIENNE *
(Secrétariat et animations)
Sabine SELLINI *
(Transport social)

Services situés au siège à Séez
Services décentralisés à Bourg Saint Maurice et au Col du Petit Saint-Bernard (Hospice)
L'École de Musique est également présente à Tignes et Val d'Isère.

Agents en congé pour convenances personnelles = 0
Agents en disponibilité = 2
Agents en congé parental = 1
* Temps non complet / partiel = 16



Service Enfance-Jeunesse

Il participe aux côtés des élus de la commission Educative à l'élaboration des objectifs généraux de la politique Enfance-Jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise dans la limite de sa compétence (extrascolaire 3/11 ans, Jeunesse, RAM).

Il a ensuite à sa charge la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs.

Pour centrer et donner du sens à sa mission, le service Enfance-Jeunesse a choisi de :

- Définir des axes prioritaires de développement (mission de coordination) où les acteurs du territoire sont sollicités
- Créer un Loc@l des Jeunes où se concentrent des « services » à destination des 11/25 ans
- Poursuivre la politique de départ en vacances par une offre de séjours adolescents et de mini-séjours dès 4 ans
- Confier la gestion des accueils de loisirs 3/11 ans à des prestataires extérieurs.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Faire évoluer les orientations de la politique éducative au regard de l'évolution du territoire, de ses équipements, des nouvelles politiques publiques et partenariales.
- Associer la communauté éducative au sens large à la mise en œuvre du Projet politique en matière d'enfance et de jeunesse.
- Favoriser une continuité éducative « verticale » et une cohérence de l'offre d'accueil et de service notamment entre les équipements Petite Enfance, accueil de loisirs 3/11 ans et le service jeunesse
- Faciliter la mutualisation des moyens et des outils pédagogiques présents sur le territoire et accompagner la professionnalisation des acteurs utilisant ces outils
- Valoriser le territoire, ses ressources, ses particularités et ses richesses
- Elargir et étoffer l'offre de services aux adolescents et aux jeunes adultes en les accompagnant via des structures et des partenaires répondant à leurs attentes.

AXES DE DÉVELOPPEMENT 2019-2022

Les axes de développement, pilotés par quatre groupes de travail distincts, sont suivis par le responsable du service Enfance-Jeunesse dont la mission de coordination -des axes- est financée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental.

Les groupes de travail se sont peu réunis en 2020 du fait de la crise sanitaire. Le travail s'est davantage porté sur le maintien des actions existantes. On regrette toutefois l'annulation du Forum des Métiers.

Dans ces conditions, le service Enfance-Jeunesse a moins touché de jeunes que les années précédentes (de 1 000 jeunes en 2019 à 700 jeunes en 2020).



Le Local des Jeunes

L'animation de la politique Enfance-Jeunesse sur le territoire est prolongée par la mise en place du Loc@l des Jeunes qui regroupe un accueil de loisirs 11/17 ans (Espace Jeunes), un Point Information Jeunesse (PIJ), un k'fé numérique et des outils à destination des 11/25 ans, contribuant ainsi au développement, à la responsabilisation et à l'autonomisation des jeunes.

Ouvert depuis le 13 janvier 2020, son lancement a été fragilisé d'une part par le départ de la responsable au 1^{er} février 2020 (qui sera remplacée au 1^{er} septembre 2020) et d'autre part, par les périodes de confinement qui ont marqué l'année 2020.



Point Information Jeunesse

Objet des demandes lors des visites au Point Information Jeunesse :

- Infos générales : 37 visites
- Accueil lien social : 14 visites
- Prêt ordinateur : 28 visites
- Orientation : 15 visites
- Emploi / stage : 16 visites
- Aide au CV : 5 visites
- Projets collectifs : néant
- Devoirs : 15 visites
- Casques métiers 360 : 6 visites
- Jeu en réalité virtuelle : 67 visites
- Jeu de société : 47 visites
- K'fé : 1 visite
- Cuisine : 5 visites



Sur 116 jours d'ouverture du PIJ (confinements déduits), le public a été présent 89 jours :

- > soit 2,21 jeunes par jour d'ouverture
- > soit 2,88 jeunes par jour de présence

Dans le contexte de l'année 2020, tous les chiffres sur la partie Loisirs sont à la baisse. Toutefois, **on note une fréquentation stable du local sur sa mission de Point Information Jeunesse.**

Au total, 256 visites en 2020

Objectifs de la Labélisation PIJ

Soutenir et accompagner les projets individuels et collectifs des jeunes	Mettre librement à disposition des jeunes des ressources dans différents domaines : formation, emploi, santé, loisirs, etc.	Proposer un accompagnement éducatif sur l'Information, le Numérique et les nouveaux médias
--	---	--

Actions pédagogiques menées

<p>Accompagnements individuels des jeunes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la construction de leurs projets d'orientation (15 jeunes) • la construction de leurs CV et lettre de motivation (5 jeunes) • leurs recherches de stages et d'emplois : méthode de recherche, comment contacter une entreprise et écriture de sa lettre de candidature (16 jeunes) <p>Orienter et faciliter la mise en relation des jeunes avec les partenaires (MLJ & La Sauvegarde)</p> <p>BAFA (8 jeunes)</p> <p>Absence de projet collectif</p> <p>Réflexion dans le cadre du projet éducatif à l'action : « un projet, un financement »</p>	<p>Mise à disposition de ressources en libre accès au Loc@l des Jeunes : classeur CIDJ, revues ONISEP, ordinateurs, casques métiers 360, logiciel Inforizon, Cartes Jeunes, Espace Jeunes, loisirs (jeux de société, PlayStation VR, cuisine), plaquettes d'information des différents acteurs jeunesse et partenaires (CRIJ, Pelican, Fil Santé Jeunes, l'Elsa, La Sauvegarde, PAEJ, organismes de formations, MLJ, etc.).</p> <p>Diffusion d'informations et d'actions à destination des jeunes via Instagram, Facebook, le site internet de la CCHT, des interviews radio, la cité scolaire, et les communes.</p> <p>Promotion des services, aides, partenaires et acteurs jeunesse du territoire auprès des jeunes.</p> <p>Développement d'Instagram</p> <p>Réalisation d'un calendrier de l'Avent sur Instagram</p> <p>Diffusion d'offres d'emploi</p> <p>Diffusion des événements en ligne à destination des jeunes sur : l'orientation, les métiers, l'emploi, la prévention, etc.</p>	<p>Ateliers éducatifs : construire son parcours d'orientation auprès des 3^{ème}, suite à l'annulation du Forum des Métiers. (170 jeunes)</p> <p>Ateliers éducatifs : méthodologie et techniques de recherche de stages auprès des 3^{ème}. (16 jeunes)</p>
--	---	---

Loisirs

L'Extra-scolaire

Pendant les vacances scolaires, l'Espace Jeunes propose des activités diversifiées aux jeunes de 11 à 17 ans. Les activités de loisirs sont prédominantes (laser game, accrobranche...) mais pas uniquement. Des activités culturelles, intergénérationnelles, de bricolage, de prévention sont sollicitées par les jeunes.

Comparatif des effectifs en nombre de jeunes présents sur l'Espace Jeunes pendant les vacances :

Vacances	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Février	91	108	88	107	92	60
Printemps	94	93	64	101	75	0
Été	316	316	356	413	398	375
Automne	92	81	44	69	97	93
Hiver	38	71	40	40	29	73
Cumulés	631	669	592	730	691	601

Les Mini-Séjours

L'Espace Jeunes a promu l'organisation de mini-séjours afin de valoriser des activités culturelles et investir les jeunes dans la vie quotidienne. Mais aussi permettre aux jeunes présents l'été (parce que pas ou peu de vacances) de s'évader à faible coût. En raison de la crise sanitaire, uniquement des mini-séjours avec 1 nuitée ont été proposés en 2020.

Effectifs Mini-Séjours 2020 :

Mini-Séjours 2020	Places	Demandes	Partants	Jours
Bivouac / grimpe	8	6	6	2
Koh Lanta	8	10	8	2
Bivouac / astronomie	10	12	10	2
Total	26	28	24	6

Le Périscolaire

2020 : 5 492 journées/jeunes

Période	Nombre de jeunes touchés	Nombre de jours ouverts	Moyenne de passages / jour ouvert
Temps du midi	4688	53	88,45
Temps du soir	804	32	25,13

Véritable partenaire de la Cité Scolaire, les animateurs ont su répondre à la double mission d'accueillir sur des temps concentrés un nombre important de jeunes tout en proposant une programmation d'activités. Les animateurs font partie intégrante du paysage scolaire et sont sollicités sur des projets du collège et du lycée.

Aide au financement du BAFA

Lancée en mars 2012, l'aide au financement du BAFA/BAFD a concerné 9 jeunes en 2020 :

- 6 BAFA base
- 3 BAFA approfondissement

Ce dispositif est une vraie rampe à l'accession à un premier « job » ; il permet également au territoire communautaire de posséder un réservoir d'animateurs.



Sortie à Walibi, Les Avenières

ENFANCE-JEUNESSE

Les actions pédagogiques engagées en 2020

Les activités mises en place tendent à répondre aux objectifs de projet éducatif, tant sur l'extrascolaire que sur le périscolaire.

Objectifs éducatifs		
Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des jeunes	Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs	S'inscrire dans la complémentarité et la continuité des autres temps éducatifs



Carte Jeunes

La 9^{ème} édition de la Carte Jeunes Haute Tarentaise a été lancée le 1^{er} septembre 2020. La carte 2020/2021 a été vendue à 173 exemplaires au 1^{er} août 2021.

En 2020, 1661 trajets sur les lignes régulières ont été effectués avec la Carte Jeunes (1753 en 2019, 1156 en 2018, 1008 en 2017).

Les Séjours Adolescents

Les séjours sont centrés sur l'objectif de favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des jeunes, tout en découvrant des activités nouvelles dans un environnement dépaysant. Ils connaissent depuis 2017 une demande de plus en plus importante de la part des familles. Ils répondent à un besoin qui commence à être marqué sur le territoire. En raison de la crise sanitaire, aucun séjour n'a été organisé en 2020.



Les Accueils de Loisirs 3-11 ans

Ouverts fin 2014, les centres de loisirs de Tignes (La Nabaila) et de Val d'Isère (Les Aiglons) accueillent tous les enfants du territoire, âgés entre 3 et 11 ans, en demi ou en journée entière. Ces structures ont été rejointes au 1^{er} janvier 2016 par le Club Loisirs (situé à Bourg Saint Maurice). Cette initiative doit permettre aux familles d'avoir accès plus facilement à l'emploi, sans se soucier du mode de garde pour leurs enfants. De plus, la possibilité a été offerte aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de Tignes et de Val d'Isère, de rejoindre des écoles de ski, dans l'optique d'une prise en charge totale des enfants par des adultes sur la journée.

Données chiffrées des Accueils de Loisirs

Tableau de répartition des quotients familiaux

Quotient Familial CAF	2019	2020
1	67	97
2	55	46
3	46	53
4	51	61
5	40	42
6	224	205
Hors CCHT	28	14
Total	511	501

Tableau de répartition des enfants par commune d'origine

Communes	2019	2020
Tignes	118	97
Val d'Isère	61	118
Bourg Saint Maurice- Les Arcs	241	180
Sainte Foy Tarentaise	15	3
Sééz	70	76
Les Chapelles	9	7
Montvalezan-La Rosière	7	5
Villaroger	1	1
Hors CCHT	28	14
Total	534	501

501 enfants inscrits sur une population 3-11 ans de 1480 enfants.



Activité raquettes - Refuge du Nant du Beurre

Vacances apprenantes

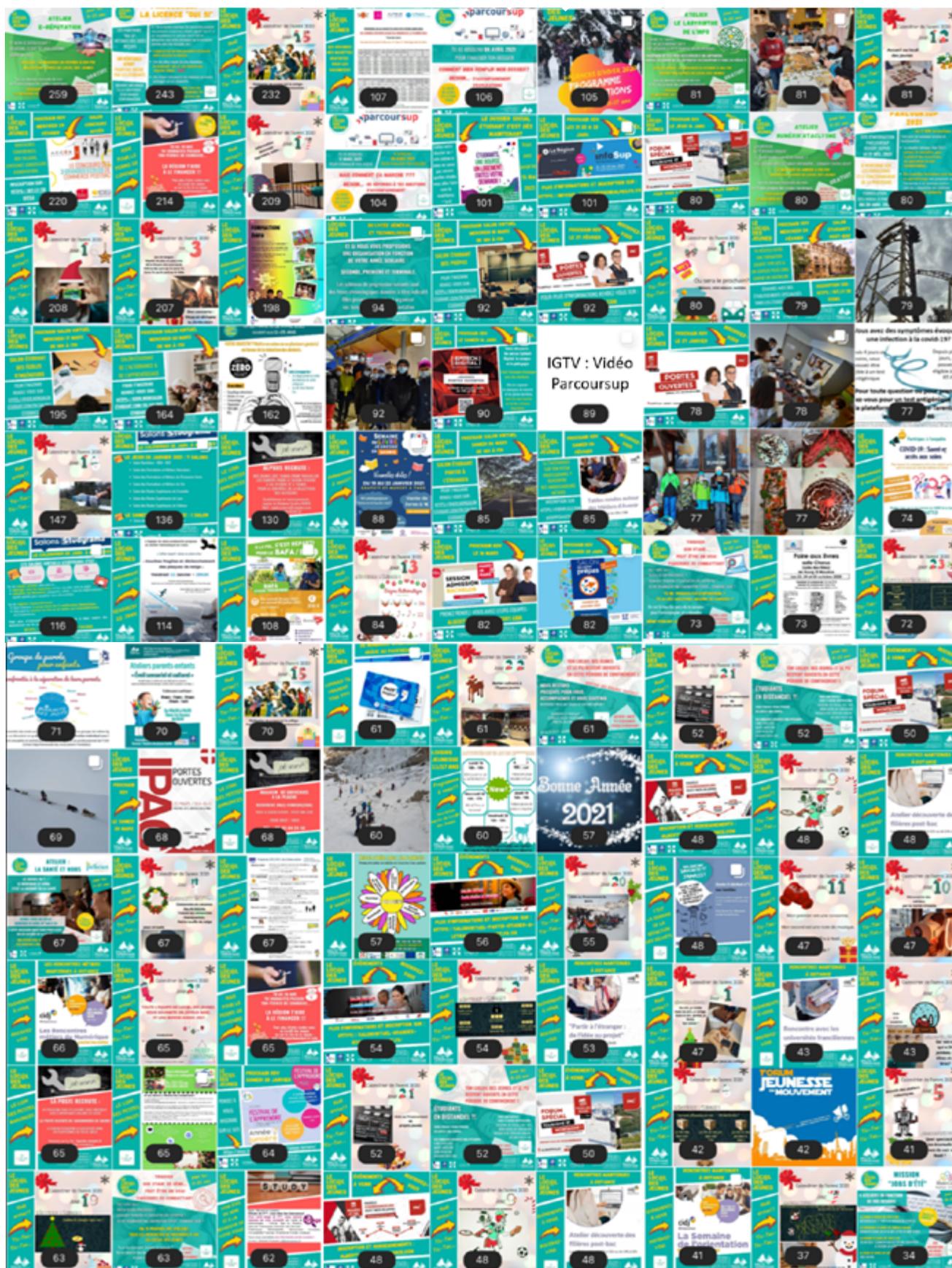
Les mini-séjours en 2020 ont été annulés. Le budget alloué a été placé sur le dispositif proposé par l'Etat : vacances apprenantes.

Ce dispositif finançait des activités mises en place sur les Accueils de Loisirs. Ainsi les quatre Accueils du territoire ont bénéficié des prestations suivantes : initiation au VTT, atelier bois, atelier musique, moto trial, animations scientifiques, fauconnerie, poterie, astronomie.

902 journées/enfant ont été réalisées (Club Loisirs 386 ; Espace Jeunes 71 ; Nabaila 128 ; Aiglons 317) avec un coût de 16 265,40 € soit 18,03 € par enfant.



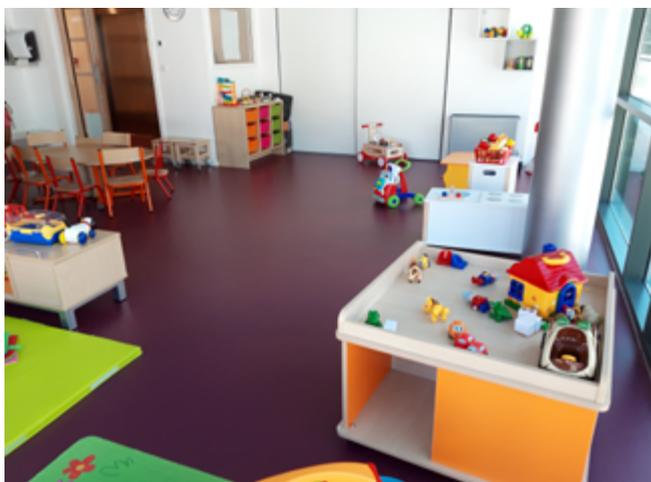
ENFANCE-JEUNESSE



*Actualités du Loc@l des Jeunes
298 publications sur le compte Instagram d'octobre 2020 à mars 2021*

Le Local des Jeunes a été doté d'un compte Instagram (repris sur le compte Facebook de la CCHT) dans le but de faciliter le partage d'informations avec les jeunes du territoire.

Relais Assistant.e.s Maternel.le.s



Le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s s'adresse aux futurs parents ou parents de jeunes enfants (0-6 ans) ainsi qu'aux assistant.e.s maternel.le.s de Haute Tarentaise.

Il permet aux familles d'être informées sur tous les modes de garde en Haute Tarentaise, d'obtenir des conseils pour devenir employeur d'un.e assistant.e maternel.le (contrat de travail, législation, défiscalisation...) et de participer à des conférences sur la Petite Enfance.

Pour les assistant.e.s maternel.le.s, le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s leur permet d'être accompagné.e.s dans leur démarche de professionnalisation, d'être écouté.e.s et conseillé.e.s dans leur métier, de pouvoir mettre à jour leurs disponibilités, d'assister à des soirées-débats, etc.

Enfin, ils/elles peuvent aussi être accueilli.e.s régulièrement, avec les enfants qu'ils/elles gardent, aux ateliers dans les communes (jeux, lecture, éveil corporel...).

Un lieu pour le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s

Le relais se situe 16, rue Saint-Michel à Bourg Saint Maurice. Le Relais se déplace aussi sur les communes en fonction de la fréquentation des assistant.e.s maternel.le.s.

Ce fut le cas à Tignes, les mardis et jeudis pendant la saison Hiver (excepté à partir de mi-mars 2020).



L'équipe

Elle se compose de 2 agents :

- Madame Stéphanie ERIAT, animatrice
- Madame Anne-Laure MAITRE, éducatrice de jeunes enfants, responsable du Relais, arrivée le 1er mars 2020.

Les assistant.e.s maternel.le.s

Au 31 décembre 2020, il y avait 86 Assistant.e.s Maternel.le.s Agré.é.e.s.

Une des 2 Maisons Assistants Maternels, MAM, ouvertes à Tignes en 2019 a fermé pendant l'hiver 2020. Il s'agissait de la MAM « Il était une fois » qui rassemblait 2 assistantes maternelles accueillant 6 enfants simultanément. La seconde Maison Assistants Maternels « P'tits Crozets » qui représentait 3 assistantes maternelles accueillant 10 enfants, ne travaille plus qu'avec 2 assistantes maternelles et 8 enfants. La mairie de Tignes propose la location d'un appartement à ces professionnelles de la Petite Enfance.

Local du RAM



Nombre de places d'accueil sur le territoire

Au total, les assistant.e.s maternel.le.s offrent 213 places d'accueil journées, 39 places d'accueils périscolaires.

Il y a 5 multi-accueil et 1 micro-crèche privée répartis sur les 8 communes de l'intercommunalité de Haute Tarentaise.

Fréquentation des temps collectifs

Sur Bourg Saint Maurice, le Relais a pu proposer des ateliers pour les assistant.e.s maternel.le.s et les enfants qu'ils/elles accueillent (3 à 4 matinées par semaine). La crise sanitaire a contraint le Relais à accueillir les enfants et les assistant.e.s maternel.le.s en groupe restreint.

L'utilisation de certaines salles communales n'a pu être effective que fin 2020, pour répondre aux réglementations applicables courant 2020. Ainsi, le vendredi matin, les temps collectifs à la salle Chorus à Bourg Saint Maurice, à la salle Eugène Lopez à Séez, les actions avec les médiathèques ont dû être annulées et reprogrammées ultérieurement.

De plus, certains parents ou assistant.e.s maternel.le.s étaient réfractaires à des regroupements pendant cette année particulière.

	2018	2019	2020
Nombre de temps d'animation	110	191	64
Nombre d'assistant.e.s maternel.le.s ayant participé	694	685	218
Nombre d'enfants ayant participé	1698	1669	509

Sur la commune de Tignes, les temps d'éveil ont eu lieu en début d'hiver (de fin décembre à mars, les mardis et jeudis).

	2018	2019	2020
Nombre de temps collectif	15	21	9
Nombre d'assistant.e.s maternel.le.s ayant participé	64	91	41
Nombre d'enfants ayant participé	177	230	78

Année 2020	Nombre d'animations	Nombre d'ASSMAT	Nombre d'enfants
Temps collectif Tignes (1 temps le mardi matin, Espace Tignes)	9	41	78
Temps collectif salle Eugène (1 fois/mois, salle Lopez à Séez)	3	9	24
Temps collectif salle Chorus à Bourg St Maurice (1 fois/mois, le vendredi)	3	22	45
Rencontre intergénérationnelle La Roselière, (1 fois/mois)	2	9	22
Éveil Musical (École de Musique, le jeudi matin au RAM)	2	7	13

	2018	2019	2020
Nombre de demi-journées de permanences	325	267	207
Nombre de permanences avec rendez-vous	184	185	67
Nombre d'appels téléphoniques	495	413	627
Nombre de mails traités	390	364	702

Sur rendez-vous

Le Relais reçoit du public (familles ou assistant.e.s maternel.le.s) sur RDV.

Partenariats renouvelés en 2020 :

- PMI
- LES RAM de Savoie
- La CAF
- Le REAAP73
- La FEPEM, SPAMAF, DIRECCTE...
- INFANS et EPE74
- SASEP Tipi
- Les Médiathèques
- Les Multi-Accueil
- Le Foyer Logement de La Roselière
- L'association « Les Saintéxupériens »
- La Ruchette



Les difficultés rencontrées en 2020

1^{er} mars 2020, arrivée de la nouvelle responsable du Relais Assistant.e.s Maternel.le.s, Madame Anne-Laure Maitre, EJE.

17 mars 2020, la France est touchée par le confinement qui stoppe les activités normales du Relais Assistant.e.s Maternel.le.s. Ainsi, le Relais a dû interrompre l'accueil du public à cette période.

Les animatrices ont accompagné les assistant.e.s maternel.le.s dans leurs questionnements et angoisses en répondant aux questions sanitaires mais aussi administratives (concernant les contrats de travail).

De même, les parents ont été accompagnés dans leurs questionnements par rapport aux contrats incluant la particularité du travail saisonnier et l'arrêt soudain de l'activité des salariés.



Les réalisations de 2020 en fonction des projets et perspectives annoncées en 2019

- Rencontre des familles du territoire et des futures candidates à l'agrément : **Réunion aux Chapelles**, à la demande des élus de cette commune pour informer les familles sur les services proposés par le Relais auprès des parents et des assistant.e.s maternel.le.s
- Réunion dans nos locaux, avec 2 représentantes de la **DIRECCTE de Chambéry** pour nous aider à accompagner parents et assistant.e.s maternel.le.s dans les contrats de travail
- Conférence-débat de Mme Laetitia Dupont diététicienne, nutritionniste, spécialisée dans le comportement alimentaire, sur « la Sérénité alimentaire des tout-petits » : soirée ouverte aux assistant.e.s maternel.le.s et aux parents
- Ateliers de **soutien à la parentalité, temps d'éveil et accompagnement pédagogique en direction des assistant.e.s maternel.le.s et des parents** autour du thème de l'alimentation (cycle de 5 séances dont 2 reportées en 2021) avec Laëtitia Dupont
- Valorisation du métier d'assistant.e.s maternel.le.s en leur permettant un meilleur accès à la formation
- Mis en place en fin d'année, les assistant.es maternel.le.s ont pu bénéficier de « groupes de paroles » avec une psychologue, pour aborder leurs difficultés de professionnel.le.s de la Petite Enfance travaillant à leur domicile.



Service Étoile



L'équipe du Service Étoile est composée de 4 personnes et déménagera prochainement.

Les missions :

Le Service Étoile est un lieu-ressources pour le public âgé et/ou en situation de handicap, ainsi que leur entourage.

Les différents axes d'intervention :

- Informations sur le maintien à domicile
- Accès aux droits après évaluation sociale
- Accompagnement aux démarches administratives
- Informations sur l'offre de soins

Les objectifs du service sont multiples :

- Informer individuellement ou par le biais d'actions collectives
- Ouvrir des droits
- Préserver l'autonomie (transport social aux courses, prêt de matériel paramédical)
- Favoriser le maintien à domicile (portage de repas)

LES SERVICES PROPOSÉS

Le suivi individuel

L'action du Service Étoile repose sur une intervention personnalisée en fonction des besoins de la personne âgée, qu'ils soient sociaux ou médicaux, et sur une approche globale tenant compte de l'environnement de la personne. En partenariat avec le Département de la Savoie, les missions d'accompagnement du Service Étoile s'effectuent principalement auprès des personnes âgées les plus autonomes (évaluées en GIR 5/6) et accompagnent les personnes plus dépendantes vers l'élaboration d'allocations spécifiques au niveau du Département (APA, PCH).

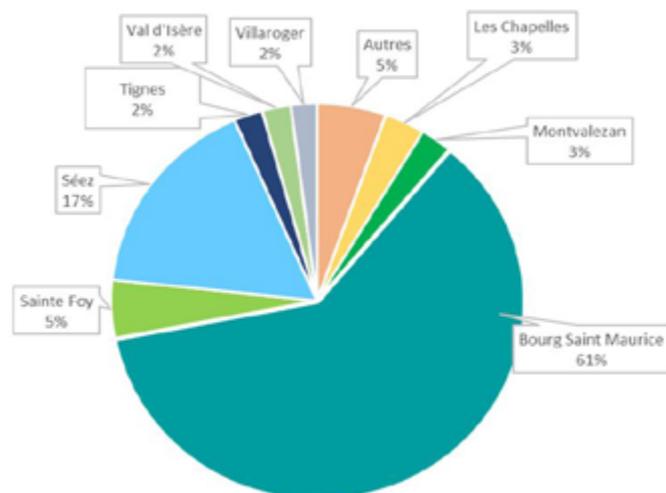
Quelques chiffres

En 2020, 442 personnes bénéficient de l'accompagnement du personnel du service Étoile (70% sont des femmes, 30% des hommes).

Le nombre de personnes suivies est en légère augmentation par rapport à l'année 2019 où nous comptons 379 personnes suivies.



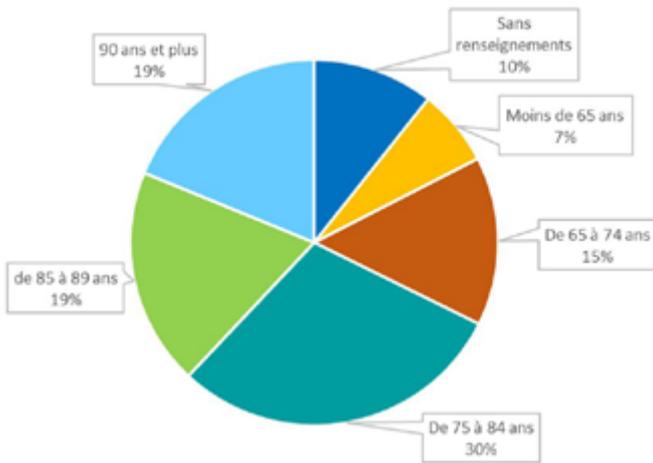
RÉPARTITION DES PERSONNES SUIVIES / COMMUNES



La majorité des personnes suivies réside sur la commune de Bourg Saint Maurice (61%). Bourg Saint Maurice compte le plus grand nombre d'habitants par rapport aux 7 autres communes. La commune propose également des solutions d'hébergement adaptées aux seniors comme la Roselière ou le Clos Emprin.

Les « autres » communes (5%) correspondent à des suivis de personnes hors du territoire intercommunal (Versants d'Aime, rapprochement familial, vacanciers...).

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Cette répartition reste constante par rapport aux autres années.

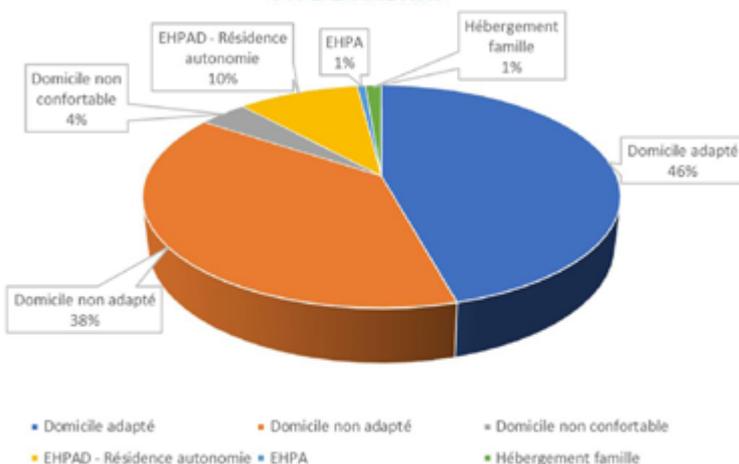
Nous notons une évolution de 4% pour les personnes âgées de 75 à 84 ans passant de 26% en 2019 à 30% en 2020.

Quant aux personnes âgées de 85 à 89 ans, nous constatons une baisse de 4% (23% en 2019 à 19% en 2020).

Sur les 442 personnes suivies, nous avons demandé à 184 d'entre elles leurs conditions de vie. La majorité vit seule soit 60% contre 29% qui vit en couple. Cette donnée nous permet de conforter l'idée que le suivi par le Service Étoile passe également par la veille sociale.

Nous avons également interrogé 154 des 442 personnes suivies sur leur type d'hébergement.

TYPE D'HABITAT



■ Domicile adapté ■ Domicile non adapté ■ Domicile non confortable
■ EHPAD - Résidence autonomie ■ EHPA ■ Hébergement famille

Les personnes résident principalement dans des logements personnels qui sont adaptés (46%). Par contre, 38% d'entre eux vivent dans un logement non adapté qui nécessiterait des aménagements afin de préserver le maintien à domicile (salle de bain, accessibilité et autres).

Les chiffres de logements non adaptés ou non confortables ne diminuent pas et peuvent présenter des risques comme les risques de chute, l'insalubrité, la précarité énergétique... Le Service Étoile tente d'y répondre grâce au prêt de matériel paramédical, la mise en relation avec des organismes tel que l'ANAH, les actions collectives sur des thématiques précises comme le risque de chutes.

Service Étoile
Communauté de Communes de Haute Tarentaise
270 Avenue du Centenaire 73700 Bourg Saint Maurice
04.79.07.60.22 - service-etoile@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

SERVICE ÉTOILE

Lieu d'accueil, d'informations et d'écoute ouvert aux personnes âgées et/ou en situation de handicap

PRÉVENTION INFO ACCOMPAGNEMENT
COORDINATION ACCUEIL
ÉCOUTE ORIENTATION

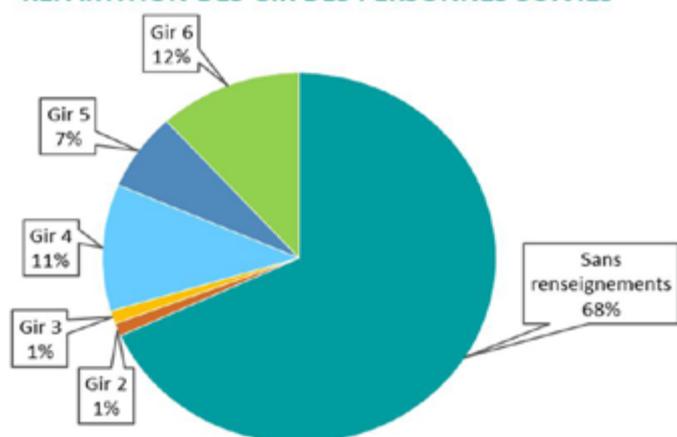
04.79.07.60.22
270 Avenue du Centenaire
73700 Bourg Saint Maurice
service-etoile@hautetarentaise.fr

Groupe Iso Ressources (GIR)

Le modèle AGGIR, Autonomie Gérontologique et Groupes Iso-Ressources, évalue les activités effectuées ou non par la personne seule, et permet de définir des Groupes Iso-Ressources (GIR) rassemblant des individus ayant des niveaux proches de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Dans l'accompagnement, le Service Étoile suit principalement les personnes en GIR 5 et 6. Les personnes évaluées en GIR 1 à 4 par le Service Étoile sont reçues et accompagnées au niveau de l'évaluation et l'élaboration d'une demande APA, du portage repas, du prêt de matériel, des actions collectives ou dans la transition d'accompagnement avec les partenaires. Elles sont ensuite suivies par le Conseil Départemental, à travers la prestation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

RÉPARTITION DES GIR DES PERSONNES SUIVIES



Le contexte sanitaire de 2020 a modifié la prise de contact des bénéficiaires avec notre service.

En 2020, il y a eu **999 entretiens téléphoniques** contre 626 en 2019 ; par contre nous avons enregistré **391 entretiens physiques** contre 436 en 2019.

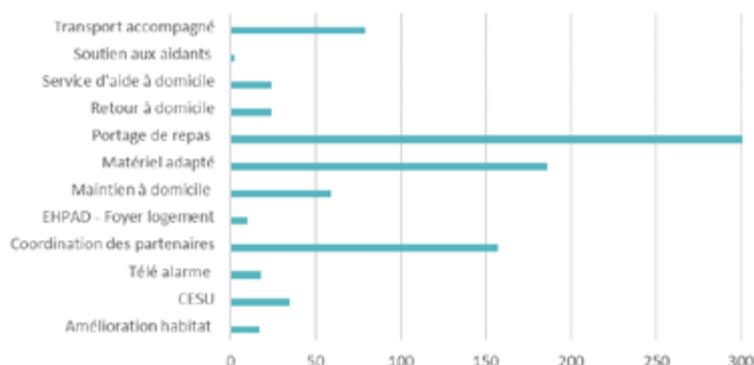
Types de sollicitation

INFORMATIONS ET AIDES APPORTÉES PAR LE SERVICE



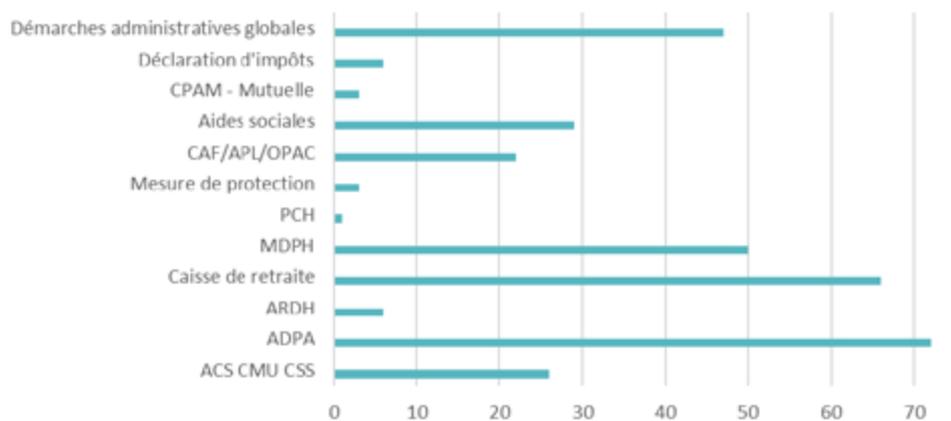
Les principales informations et aides apportées par l'équipe du Service Étoile concernent le maintien à domicile et l'aide apportée au niveau des démarches administratives.

INFORMATIONS RELATIVES AU MAINTIEN A DOMICILE



Concernant le maintien à domicile, le service intervient particulièrement au niveau du portage de repas, dans la coordination avec les partenaires du champ gérontologique, et des explications liées au maintien à domicile de manière générale (services d'aide à domicile, CESU, matériel adapté, sorties d'hospitalisation, téléassistance...). Concernant l'information apportée pour les particuliers employeurs, le Service Étoile a conventionné en 2019 avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France).

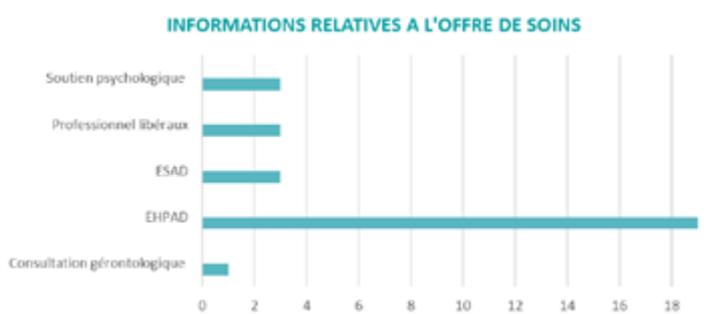
AIDE APPORTÉE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Concernant les démarches administratives, la coordinatrice apporte une aide aux personnes et leurs familles particulièrement dans la constitution des demandes d'allocations spécifiques et dossiers administratifs.

La coordinatrice peut également aider les personnes âgées et leurs familles « particuliers employeurs » dans leurs démarches en tant qu'employeur.

L'offre de soins représente également une part des informations apportées.



Le portage de repas

Objectif

Le repas est considéré comme l'un des actes essentiels de la vie quotidienne.

Bénéficier de portage de repas à domicile permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés lorsque l'état de santé de la personne ne lui permet pas de faire elle-même la cuisine et/ou ses courses.

Au-delà de répondre à un besoin vital, le portage permet également de lutter contre l'exclusion et l'isolement.

Présentation

Sur le territoire de Haute-Tarentaise, il est accessible aux personnes résidant sur les communes de Bourg Saint Maurice et Séez, après accord de leur CCAS respectif.

Chaque CCAS a établi un marché public pour la fabrication des repas - marché reconduit en 2020 avec le centre hospitalier de Bourg Saint Maurice.

Les repas sont donc élaborés par l'hôpital de Bourg Saint Maurice et conditionnés dans de la vaisselle jetable thermo scellée. Ils sont ensuite livrés en liaison froide en camionnette frigorifique par la commune de Bourg Saint Maurice, chaque matin du lundi au vendredi. Il n'y a pas de repas prévus les week-ends.

Organisation

Le Service Étoile assure la gestion administrative et la coordination entre les bénéficiaires, leurs familles et les différents acteurs du service (service technique de Bourg Saint Maurice pour la livraison, hôpital pour la fabrication, CCAS pour la facturation).

L'activité

Les bénéficiaires :

En 2020, 75 personnes ont bénéficié du portage de repas réparties ainsi : 53 personnes à Bourg Saint Maurice et 22 personnes à Séez, (70 en 2019). Il y a eu 5 nouvelles demandes en 2020.

Les bénéficiaires sont pour la moitié des bénéficiaires de l'APA ou PCH (34 personnes), ce qui souligne une perte d'autonomie et la nécessité de recourir à ce service.

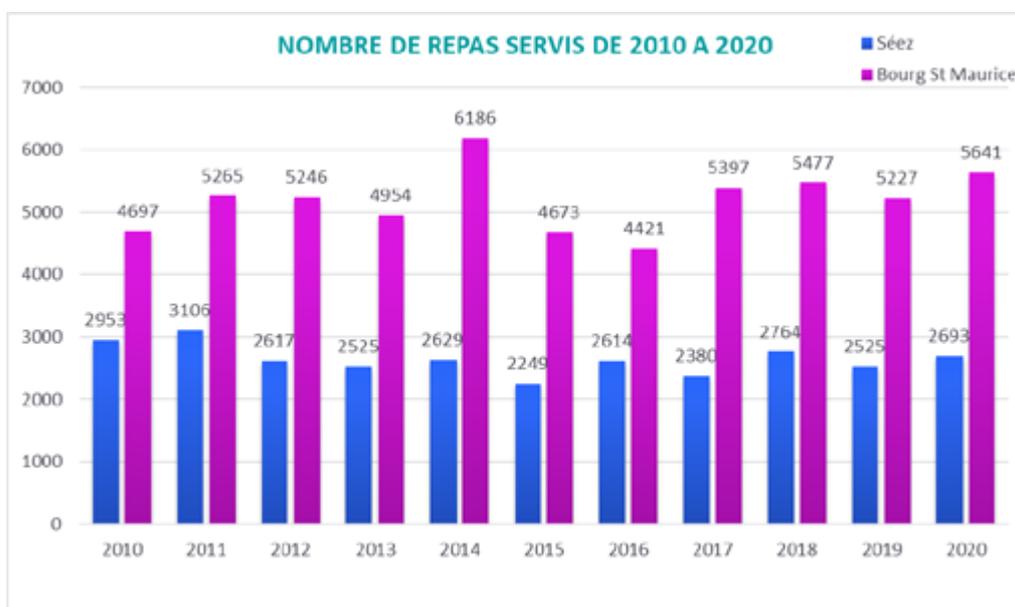
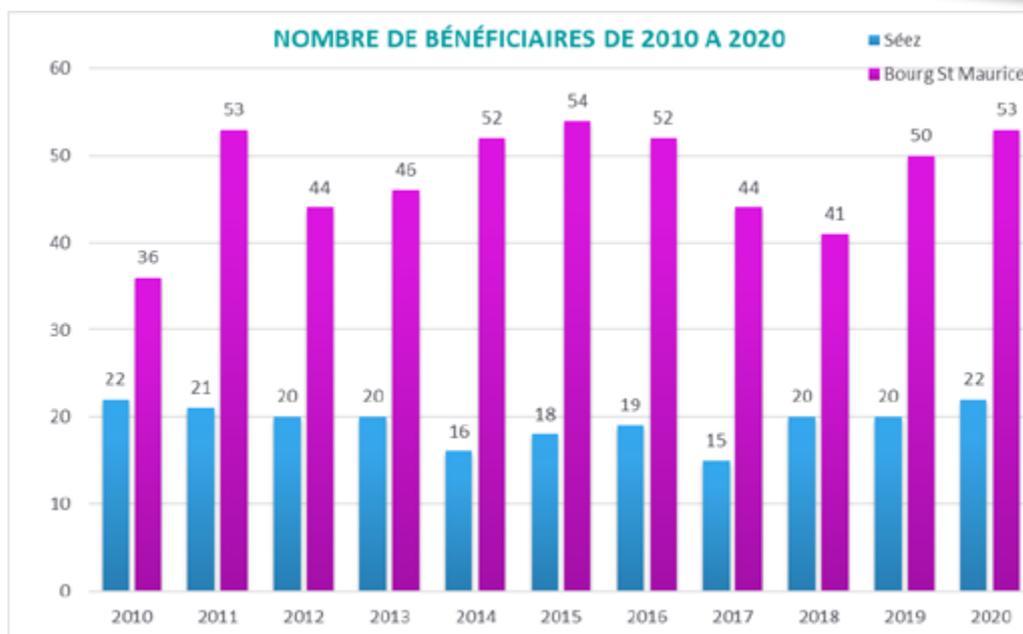
SOLIDARITÉS

Les repas :

Le nombre de repas servis en 2020 est de 8334 sur les deux communes confondues contre 7742 en 2019.

Il convient de noter que certains bénéficiaires ne demandent pas un portage tous les jours, ils peuvent solliciter par exemple le portage 3 jours dans la semaine.

Le nombre de repas par jour en moyenne est stable en 2020 (32 contre 31 en 2019).



Enquête de satisfaction

Ce service est soumis annuellement à une enquête de satisfaction. Cette enquête a pour objectif d'identifier les priorités d'amélioration et de suivre l'évolution de la perception du service dans le temps.

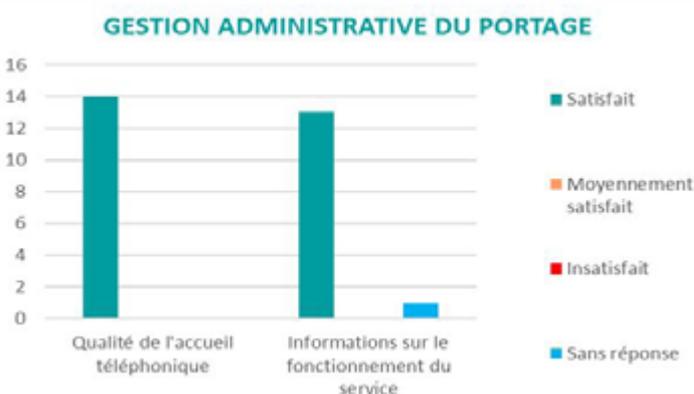
En 2020, le questionnaire de satisfaction a été distribué à toutes les personnes ayant bénéficié du service et en capacité de le remplir (avec ou sans aide) soit 51 questionnaires. 14 ont été retournés au service soit 27% de retours.

Le questionnaire analyse les degrés de satisfaction sur quatre échelles :

1. La satisfaction ressentie par rapport à la gestion administrative du Service Étoile
2. La fabrication et la qualité des plats proposés par le Centre hospitalier
3. La qualité de la livraison par la commune
4. De manière générale, sur le service rendu du portage de repas à domicile.

Résultats de l'enquête

Satisfaction ressentie par rapport à la gestion administrative du Service Étoile :



Sur les 14 réponses reçues, on constate que les bénéficiaires sont satisfaits de la gestion administrative du service de portage. Gestion qui comprend la qualité d'accueil physique ou téléphonique, le délai d'attente, la bonne prise en compte de leur sollicitation (retour hospitalisation, contrainte alimentaire ou autres).

Fabrication et qualité des plats proposés par le Centre hospitalier :

Globalement, les bénéficiaires ayant répondu sont satisfaits des repas.

Les repas sont établis en relation avec une diététicienne. Ce sont donc des plats équilibrés. Toutefois, pour tenter de satisfaire le plus grand nombre, la cuisine de l'hôpital teste tous les 2 mois un nouveau plat afin de s'assurer qu'il plait avant de le mettre à la carte de façon plus régulière.

Qualité de la livraison par la commune :

On note également que l'ensemble des bénéficiaires qui ont répondu sont satisfaits du service de livraison que ce soit pour l'heure ou la qualité de la prestation (veille sociale).

Service rendu du portage de repas à domicile :

Dans l'ensemble, tous les bénéficiaires qui ont répondu au questionnaire sont satisfaits de la prestation du portage de repas et de l'utilité de ce service.

Perspectives 2021

Le projet d'un portage repas intercommunal proposant des repas tous les jours de la semaine est en cours.

Le Service Étoile sera le porteur de ce projet. Un partenariat avec le CCAS de Val d'Isère est à l'étude.

Il est prévu que pour le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de Haute Tarentaise puissent bénéficier de ce service.

SOLIDARITÉS

Transport social aux courses

Présentation

L'accompagnement au transport pour les courses est destiné aux personnes isolées et à faibles revenus, sans autre moyen de transport pour aller faire leurs courses.

Organisation « Covid »

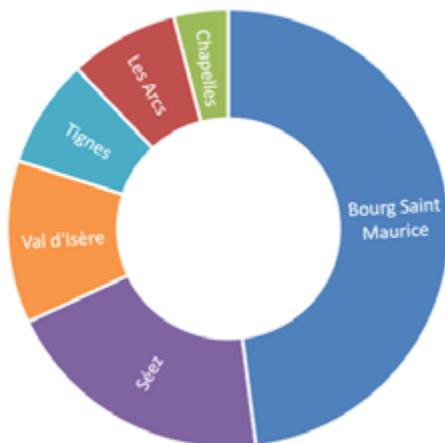
En mars 2020, le contexte sanitaire a contraint le Service Étoile à revoir l'organisation de ce transport social aux courses. Un service de livraison des courses à domicile a été proposé.

L'activité

21 bénéficiaires étaient comptés en 2018, 22 bénéficiaires en 2019. En 2020, il y a 25 bénéficiaires. Trois personnes supplémentaires se sont inscrites en raison de la pandémie et ont cessé d'utiliser le service à la sortie du confinement. Elles n'ont bénéficié que de la livraison des courses.

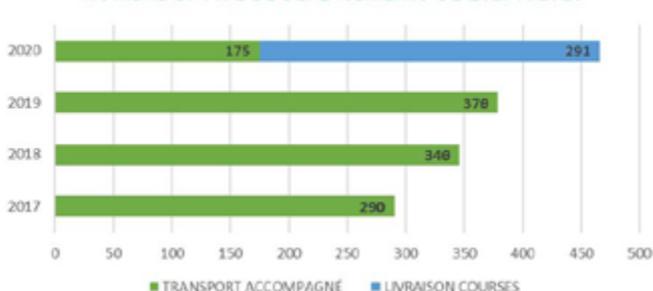
Répartition des bénéficiaires en 2020 :

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRES / COMMUNES



En 2020, 467 déplacements sont comptés au global (transport accompagné + livraison).

NOMBRE ET TYPE DE DÉPLACEMENTS DE 2017 A 2020



Prêt de matériel paramédical

Présentation

Le Service Étoile met à disposition, à titre gratuit du matériel paramédical, pour faciliter le maintien à domicile.

Le matériel prêté est réputé en bon état de fonctionnement et doit être restitué tel quel. Le matériel est placé sous l'entière responsabilité de l'emprunteur, la CCHT ne peut donc être engagée en cas de mauvaise utilisation de celui-ci.

L'activité

En 2020, du fait du contexte sanitaire dû au COVID, 171 matériels paramédicaux ont été prêtés contre 245 en 2019. Ce matériel est souvent prêté aux personnes sur des courtes durées (en sorties d'hospitalisation par exemple) avec un retour à l'autonomie envisagé.

Prêt du bus adapté aux structures et associations

Présentation

Le Service Étoile met gratuitement à disposition des structures médico-sociales, associations du secteur travaillant auprès des personnes âgées et handicapées, et communes du canton, un véhicule adapté de 9 places sans chauffeur dans le cadre de leurs activités. Ce bus adapté au handicap appartient à la CCHT depuis mai 2008.

Le bus permet aux personnes et aux associations de participer à des activités et animations en dehors de leurs structures.

Avec le contexte sanitaire, un protocole de nettoyage et de désinfection du véhicule a été mis en place.

L'activité

Du fait du COVID, ce service a très peu fonctionné. Le bus n'a ainsi été utilisé que par la CCHT lors des conduites aux courses en-dehors des périodes de confinement.

Ateliers plurisoins

Ils sont encadrés par une équipe de professionnels de la Santé pour accompagner les seniors à rester en forme.



*Atelier proposé en septembre 2020
Intervention de Monsieur Jérôme HUGUET
Pédicure-podologue basé à Bourg St Maurice.
Thème abordé : la prévention des chutes
Nombre de participants : 9*



Le « Café Papote »

Ce projet a débuté en novembre 2019, grâce à la subvention accordée par la Conférence des Financeurs du Département de la Savoie et à la validation des élus de la CCHT.

Le « Café Papote », est un lieu et un temps d'échanges dédiés à la rencontre et au partage, ouvert aux seniors, à leurs aidants, mais également aux professionnels de la gérontologie.

Cet espace de lien social propose :

- Un temps de rencontre convivial hebdomadaire
- Un lieu d'accès aux droits et aux nouvelles technologies, grâce à un espace informatique
- Un espace d'animations et d'actions de prévention

Entre janvier et fin février 2020, le « Café Papote » a reçu 63 personnes, soit une moyenne de 8 personnes / vendredi. Le contexte sanitaire n'a pas permis de proposer le Café Papote aux bénéficiaires sur le reste de l'année 2020. **Reprise sous peu.** Dès qu'il nous sera possible, le « Café Papote » sera de nouveau proposé aux seniors dans le respect des mesures sanitaires.

Semaine Bleue



Cet événement national se déroule à l'automne. Ces sept jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées.

En 2020, le Service Étoile a tenu compte du contexte et proposé des animations en extérieur ou sur inscription pour limiter le nombre de participants.

Le thème national de cette édition : « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire ».

 **1^{er} jour** : Lundi 05 octobre 2020,
« Habillez-vous de bleu »

Le service a proposé une Marche Bleue de 10h à 12h ouverte à tous avec la collaboration d'une accompagnatrice en montagne.

A travers un petit parcours dans le centre de Bourg Saint Maurice, les personnes ont pu découvrir (ou redécouvrir) les grands arbres borains et leurs histoires.

A l'issue de cette marche, les 21 participants se sont retrouvés devant la salle Galaxy pour partager un pot convivial en extérieur.



Madame Cécile UTILLE-GRAND et Monsieur Paul PELLECUER ont participé à cette animation.

 **2^e jour** : Mardi 06 octobre 2020,
« Chants et comptines »

Ce mardi, il était prévu de proposer des ateliers culinaires autour de produits frais avec la participation du Relais Assistant.e.s Maternel.le.s. Ces ateliers n'ont pu être maintenus suite à des soucis de santé de l'intervenant.

Grâce à la collaboration d'une intervenante de l'École de Musique de la CCHT, des chants et comptines ont été proposés en remplacement. Le lien intergénérationnel a ainsi pu être conservé. 9 adultes et 5 enfants ont participé à cette activité.



 **3^e jour** : Mercredi 07 octobre 2020,
« Jeux interactifs entre ados et seniors »

De 14h à 16h30, salle du Chorus de Bourg Saint Maurice, se sont réunis 3 seniors et 3 adolescents pour reconnaître des sites de Haute Tarentaise. Des photographies anciennes étaient diffusées sur grand écran et il fallait trouver de quel site il s'agissait. Le service Jeunesse proposait en guise de réponse la photo du site actualisée.



 **4^e jour** : Jeudi 08 octobre 2020,
« Prévention Routière »

L'association Prévention Routière de Chambéry, financée par la Conférence des Financeurs du département, a proposé un stage de prévention réservé aux seniors.

Ce stage se composait de deux parties, théorique et pratique avec la conduite sur route. 9 personnes ont bénéficié de ce stage.



 **5^e jour** : Vendredi 09 octobre 2020,
« Colis Gourmand »

Chaque année, le Service Étoile profite de la Semaine Bleue pour organiser un goûter réservé aux seniors.

Le contexte sanitaire ne permettant pas de proposer un goûter en présentiel, un Colis Gourmand a été offert. Pour une organisation simplifiée, il était demandé aux bénéficiaires de s'inscrire avant le 16 septembre 2020. L'offre était réservée aux personnes âgées de plus de 70 ans et/ou en situation de handicap connues du Service Étoile. 330 personnes ont pu bénéficier d'un Colis Gourmand. Ce colis a rencontré un franc succès auprès des bénéficiaires.



Colis Gourmand 2020

 **6^e jour** : Samedi 10 octobre 2020,
« Cinéma »

Projection du film « La Vache », réalisé par Mohammed Hamidi, pour une quarantaine de participants.

Perspectives 2021

La CCHT a pour projet de créer une Maison **France Services**, structure qui permet d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Une expérimentation de 2019 à 2020 avec la MSAP de la Communauté de Communes des Versants d'Aime a permis de mettre en lumière les besoins de notre territoire. Il sera donc nécessaire de recruter deux collaborateur(rice)s et de disposer de locaux répondant à un cahier des charges précis car cette structure est soumise à la labélisation de la Préfecture. La Maison France Services intégrera le Service Étoile pour former le pôle des Solidarités. L'intérêt de cette proximité est la mutualisation des compétences et savoirs. Il est donc nécessaire de trouver des locaux adaptés aux deux services et à leurs missions respectives : accueil du public, stockage de matériel paramédical, espace d'animation, etc.

Projet de requalification paysagère et environnementale du Col de l'Iseran

Reconnu comme exceptionnel par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, le site du Col de l'Iseran nécessitait depuis longtemps la mise en place d'équipements pour mieux répondre à la fréquentation estivale : délimitation des stationnements et cheminements piétons, signalétique et interprétation...

Les travaux se poursuivent chaque année sur une période courte.

En effet, il convient de tenir compte des différentes contraintes imposées par les partenaires institutionnels. (Site classé - Parc National de la Vanoise).

Accueil touristique en gare de Bourg Saint Maurice-Les Arcs

La bagagerie l'hiver et l'espace Haute Tarentaise l'été assurent l'accueil et la promotion touristique



Ce lieu polyvalent, idéalement situé à proximité des voies de communication, permet de répondre aux besoins saisonniers de l'activité touristique de la Haute Tarentaise.

Chaque hiver, Tourisme HAUTE TARENTEISE met en place un service de bagagerie dans ses propres locaux en partenariat avec l'Office de Tourisme de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et l'association des commerçants de Bourg Saint Maurice.

Ce service est proposé chaque samedi de mi-décembre à fin avril, pour 2€ par bagage par tranche de 4h.

Les vacanciers peuvent ainsi laisser leurs bagages pour se promener et effectuer leurs achats en ville.

Les vacanciers ont également accès à de nombreuses brochures sur toutes les communes de la vallée.

Ce service contribue à améliorer la qualité d'accueil des vacanciers en Haute Tarentaise en facilitant leur attente et leur transit entre la gare et les stations. L'été, l'espace Haute Tarentaise est ouvert tous les jours. Le lieu propose aussi des expositions temporaires et un point information du bureau des guides et accompagnateurs en Montagne des Arcs.

Les travaux de la piste cyclable se poursuivent en 2020

Haute Tarentaise Tourisme poursuit les travaux d'extension de son itinéraire cyclable, avec l'aménagement d'une 3^{ème} section entre la Centrale de Malgovert et l'Auberge de Jeunesse, sur la commune de Sééz.

Cette nouvelle section de l'itinéraire cyclable « Haute Tarentaise » est la troisième phase de travaux portée par Tourisme Haute Tarentaise, après Villaroger en 2018 (pont de La Bonneville > lieu-dit l'île) et Bourg Saint Maurice, l'été dernier (Pont des Raves > Pont du Reclus via les Marais).

Cet aménagement de 3,6 km environ via la forêt de Malgovert est réalisé grâce à l'accord des propriétaires, d'EDF et la commune de Sééz.

L'ensemble de l'itinéraire cyclable est livré fin août 2020. Comme une évidence, de nombreux usagers locaux l'ont rapidement adoptée seul ou en famille. C'est une réussite !

Compte tenu des mesures sanitaires contraintes, cette portion sera inaugurée en 2021.

Une quatrième phase de travaux sera nécessaire en 2021 pour relier Sééz à Villaroger.

A terme, l'itinéraire cyclable Haute Tarentaise comportera 12 km de Villaroger à Bourg Saint Maurice et 22 km jusqu'à Aime.

Le Col du Petit Saint-Bernard

Situé à 2188 m d'altitude, à la frontière entre la France et l'Italie, le Col du Petit Saint-Bernard vous surprendra par la beauté de ses paysages !

Ce point de passage a toujours été une place stratégique depuis l'Antiquité : tantôt lieu d'échanges, tantôt lieu de conflits.

Au cours de l'été 2020, les services ont pu assurer un accueil de qualité pour faire découvrir à près de 15 000 personnes les vestiges gallo-romains et les sentiers offrant des panoramas à couper le souffle sur la chaîne italienne du Mont Blanc.

Une navette estivale est proposée entre Bourg Saint Maurice et le Col du Petit Saint-Bernard

Du samedi 04 juillet au dimanche 30 août 2020, une navette reliant Bourg Saint Maurice au Col du Petit Saint-Bernard a été mise en place. Elle peut accueillir les vélos, c'est son atout majeur au niveau des sports de plein air. Cette navette en service tous les jours donne satisfaction aux touristes et permet à de nombreux locaux de redécouvrir la beauté du Col du Petit Saint Bernard.



Aller simple piéton : 2 € - Aller simple VTT : 5 € (Accès gratuit pour les vélos avec le forfait des remontées mécaniques de La Rosière).

Une nouvelle brochure et un site internet pour présenter le Col du Petit Saint-Bernard

HAUTE TARENTEISE TOURISME, en partenariat avec la commune de La Thuile d'Aoste, a réalisé une nouvelle brochure "**À la découverte du Col du Petit Saint-Bernard**".

Disponible dans les Offices de Tourisme de Haute Tarentaise et au Point Information de l'Hospice, cette brochure offre de nombreuses informations pour découvrir ce site. En collaboration avec l'Office de Tourisme de la Thuile, la brochure a été traduite en Italien et en Anglais.

C'est un bel exemple de coopération transfrontalière avec la volonté des acteurs d'aller de l'avant pendant la période Covid.

Un dépliant de quatre pages a été également édité avec des informations pratiques : navettes, parking, circuits de randonnées et animations programmées pendant la période estivale.

L'Association du Petit Saint-Bernard a, quant à elle, réalisé un site internet dédié au Col et à son histoire unique : www.psbernard.com

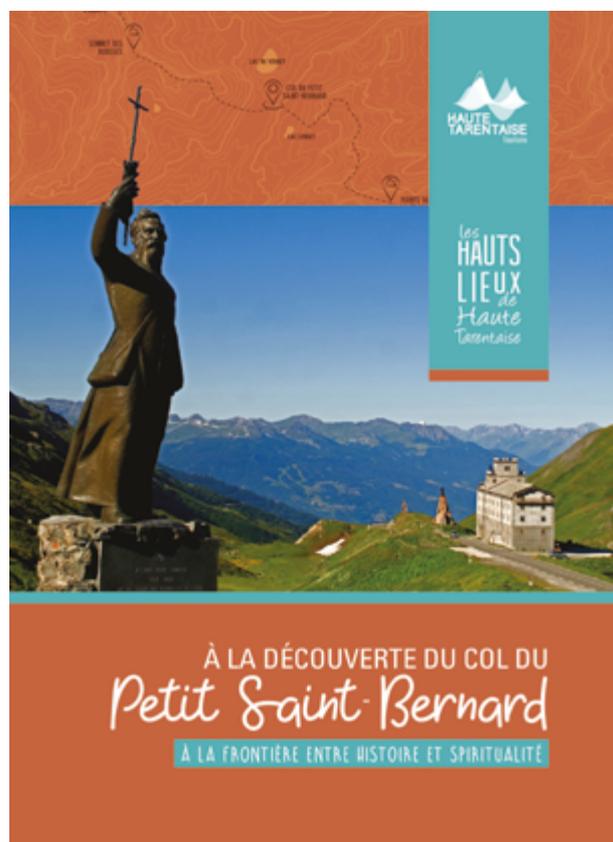


L'Hospice du Petit Saint-Bernard vous accueille

Depuis 1995, HAUTE TARENTEISE TOURISME, en partenariat avec la commune de la Thuile, assure un accueil franco-italien au 1^{er} étage de l'Hospice du Petit Saint-Bernard.

Ce Bureau d'Information Touristique est ouvert tous les jours jusqu'au dimanche 20 septembre 2020 :

- de 10h à 18h en juillet et août
- de 10h30 à 16h30 en juin et septembre 2020





Trois hôtesse accueillent plus de 15 000 visiteurs encore cette année. Elles orientent, elles conseillent pour un séjour agréable au Col. La documentation touristique est variée sur le Val d'Aoste et la Tarentaise.

Les visiteurs peuvent profiter d'un espace muséographique interactif sur l'histoire du Col et ses personnages célèbres au 1^{er} étage du bâtiment.

L'Association du Petit Saint-Bernard propose, jusqu'au 20 septembre 2020, une exposition de peintures sur lauzes réalisées par Madame Jacqueline SUJDOVIC.

Les visiteurs peuvent également profiter d'une exposition sur la météorologie, avec en fin de parcours, une terrasse offrant une magnifique vue panoramique sur la vallée.

L'Auberge Restaurant de l'Hospice vous accueille tous les jours, midi et soir, jusqu'à la fermeture de la route (en général fin octobre selon les conditions météorologiques). Ainsi, l'Ospizio à l'époque de Saint-Bernard et de l'Abbé CHAMOIX conserve encore aujourd'hui sa vocation d'hospitalité.

De nombreuses activités tout au long de l'été au Col du Petit Saint-Bernard

Les visiteurs peuvent suivre le sentier aménagé, au cœur des alpages, permettant de découvrir le patrimoine transfrontalier du col : la statue Saint-Bernard, le monument des quatre vents, le jardin alpin de la Chanousia, le Cromlech, les vestiges antiques, la colonne Joux...

Promotion de la destination Haute Tarentaise - Relations presse

Les relations presse relèvent des missions de la Direction Générale et de la chargée de la promotion touristique :

- Relations presse hebdomadaire avec les journalistes locaux pour informer et communiquer sur les événements et les nouveautés Haute Tarentaise
 - Rédactions de messages sur le site internet et sur la page Facebook
 - Achat d'emplacements dans la presse pour donner plus de visibilité à la destination Haute Tarentaise (supplément été du Dauphiné, Tarentaise Hebdo, ACTU Montagne)
 - Rédaction et diffusion du dossier de presse Haute Tarentaise 2020 afin de promouvoir le territoire l'été
 - De nombreux communiqués de presse sont publiés suivant l'actualité du moment.
 - Accueil de journalistes, et 1 reportage en direct TV SPORZA lors du passage du Tour de France en juillet 2019 (reportage sur la Filature ARPIN et sur Sainte Foy Tarentaise).
- Participation aux conférences de presse de Savoie Mont Blanc Tourisme à Paris et Londres.
- Accueil presse l'été (presse régionale)
 - Valorisation des sites remarquables (la filature ARPIN, piste cyclable, le Monal, le Miroir, visite à Villaroger, cours de pâtisserie chez CHEVALLOT à Val d'Isère)
 - Découverte bien-être au Cœur d'Or...



Juillet 2020 - Élection des membres du nouveau Conseil d'Exploitation

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, officiellement installés le 15 juillet 2020, le Conseil d'exploitation de la régie tourisme se réunit régulièrement.

Les élections ont permis de définir la nouvelle composition du Conseil d'exploitation de Tourisme Haute Tarentaise.

A l'unanimité, M. Serge REVIAL a été élu Président du Conseil d'Exploitation de Tourisme Haute Tarentaise.

Collège des élus :

M. Yannick AMET, représentant de la commune de Sainte Foy Tarentaise

M. Serge REVIAL, représentant de la commune de Tignes

M. Guillaume DESRUES, représentant de la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs

M. Jean-Claude FRAISSARD, représentant de la commune de Montvalezan-La Rosière

M. Lionel ARPIN, représentant de la commune de Sééz

M. Paul PELLECUER, représentant de la commune de Les Chapelles

M. Alain EMPRIN, représentant de la commune de Villaroger

M. Patrick MARTIN, représentant de la commune de Val d'Isère

M. Gérard MATTIS, représentant de la commune de Val d'Isère

Collège des socio-professionnels :

M. Daniel VAN DEN HEUVEL, Président de l'UMIH et gérant de l'Hôtel Le Belvédère sur la Commune de Sééz, représentant des hôteliers et restaurateurs

M. Eric CHARAMEL, loueur de meublés et Guide de Haute Montagne, représentant des loueurs de meublés et d'hébergement divers

Mme Céline FRAISSARD, directrice ESF Sainte Foy, représentante des moniteurs de ski et professionnels du sport

M. Christian JUGLARET, Président de la Coopérative Laitière de Haute Tarentaise, représentant des commerçants, artisans et agriculteurs

M. Olivier SIMONIN, Directeur STVI, représentant des remontées mécaniques à Val d'Isère

La Directrice Générale est membre du Conseil d'Exploitation, elle dispose d'une voix consultative.

Les missions de la Régie reposent sur les missions « régaliennes » définies par l'article L133-3 du Code du tourisme :

- **Accueil et information des touristes**
- **Promotion touristique intercommunale**
- **Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local**

Mais aussi :

- Élaboration et mise en œuvre, en lien avec les communes membres, de la **politique locale du tourisme** et des programmes locaux de développement touristique
- Consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques
- Réalisation **d'aménagements et d'installations touristiques** visés par les Statuts de la Communauté de Communes
- Création, entretien et balisage du sentier intervillages
- Aménagement et entretien de la voie cyclable (actuelle et extension)
- Accueil des voyageurs en gare de Bourg Saint Maurice
- Animation du point d'accueil et d'information de l'Hospice du Petit Saint-Bernard
- Aménagement et valorisation des grands cols routiers

Le projet politique du nouveau Président du Conseil d'Exploitation

Dès son élection, le Président a défini les grandes lignes directrices de son mandat.

Elles portent sur la reconduction des actions et services actés pour maintenir un niveau d'accueil et de service sur le territoire : bagagerie, accueil au Bureau d'information touristique du Col du Petit Saint-Bernard.

La présence de Tourisme HAUTE TARENTAISE sera assurée dans les manifestations et réunions professionnelles sur le tourisme.

La reprise par la Commune de Sainte Foy Tarentaise de la gestion de la promotion touristique de la station de Sainte Foy. Le transfert devrait se réaliser courant 2021. Un allègement des charges de structures est à prévoir.

Le renforcement de la destination Haute Tarentaise comme une destination touristique incontournable l'été.

Comme le Président l'a annoncé : « Il est essentiel de travailler sur la marque Haute-Tarentaise Tourisme et de la faire évoluer vers une marque avec une empreinte forte : « Haute-Tarentaise Vanoise ». L'année 2021 verra ce projet se concrétiser. **La marque de territoire sera développée sur le mandat.**

En marquant l'entrée du territoire avec une signalétique adaptée, par la création d'arches ou d'une signalétique sous forme de « Cairns » à chaque entrée du territoire et au niveau des grands cols, renforcera l'identité du territoire. La marque sera renforcée par la création du site web dédié au TOURISME.

L'édition d'une brochure Haute Tarentaise valorisant l'ensemble du territoire est programmée. Cet élément permettra concrètement de valoriser le territoire et de mieux le faire connaître.

L'année 2021 confirmera que la Haute Tarentaise est un partenaire incontournable des grands événements sportifs. Tourisme Haute Tarentaise soutient le Tour de France (le 04/07) et le Tour de l'Avenir (le 22/08).

Cyclo : Tourisme Haute Tarentaise poursuivra les aménagements de la piste cyclable de l'Auberge de Jeunesse de Séez au pont de la Bonneville sur 2.6 km environ. Dans le même temps, une étude de faisabilité sera réalisée dès 2021 pour une extension de la piste jusqu'aux Brévières.

Les temps forts de la saison 2020 : entre espoir et déception

2 décembre 2020, mobilisation générale « Pour une montagne vivante ! »

L'année 2020 a été marquée par des annulations de manifestations comme le Tour de l'Avenir en Août 2020. L'arrivée d'étape était prévue à Bourg Saint Maurice-Les Arcs.

La déception est présente. Tous les acteurs comme chaque année ont préparé avec ferveur cet évènement. L'annonce de l'annulation intervient à moins de 10 jours avant le départ de la Course.

L'automne a permis à tous les acteurs de la Montagne de renforcer les mesures préventives contre la Covid. Pilotée par la Direction générale, les élus et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), la coordination sur l'ensemble du territoire a permis aux acteurs de se concerter, d'échanger et d'évaluer les risques en temps réel.

Les acteurs du territoire se sont réunis régulièrement en visio pour faire le point sur la situation sanitaire. Les acteurs ont conscience de sa gravité. La mobilisation des communes a été remarquable et efficace dans la mise en place de centres de dépistages dans chaque commune touristique : les infirmiers et les médecins se sont joints à la démarche.

Suite à la dégradation des conditions sanitaires, la décision de repousser dans un premier temps l'ouverture des remontées mécaniques a été acceptée.

L'espoir a laissé place au désarroi.

Les reports successifs ont entraîné une mobilisation générale pour déclarer d'une seule voix que la Montagne est un territoire qui rassemble des habitants. Ils vivent et travaillent à l'année en Montagne. La montagne n'est pas un parc d'attractions que l'on ouvre ou ferme selon les décisions.

« **Pour une Montagne vivante** » résume bien la vision d'un territoire actif et mobilisé pour accueillir la clientèle dans des conditions sanitaires acceptables.

La mobilisation sous forme de grand rassemblement place de la Gare, a été un succès.

Les retombées médiatiques ont été importantes notamment sur les chaînes nationales. Le sondage presse relève près de 280 articles et citations du grand rassemblement.

Près de 600 personnes ont rejoint le grand rassemblement du 2 décembre 2021 organisé par Tourisme HAUTE TARENTEAISE.





DISCOURS DE M. YANNICK AMET À LA TRIBUNE - LE 02 DÉCEMBRE 2020

Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec beaucoup de stupeur, d'incompréhension et de colère que nous avons écouté le discours du premier ministre concernant le report des dates d'ouverture de nos domaines skiables.

Incompréhension d'autant plus forte que les stations ouvrent mais pour quel résultat ?

Très tôt, depuis plusieurs mois, les élus de la Haute Vallée ont pris les devants afin d'imaginer les mesures sanitaires à mettre en place, conscients que l'hiver qui s'annonçait ne serait pas un hiver comme les autres.

Le but affiché est de recevoir les vacanciers, saisonniers dans les meilleures conditions possibles.

En concertation avec le corps médical, nous avons travaillé depuis 3 mois, les opérateurs de domaines skiables et les professionnels afin de coordonner nos actions et mettre en place dans chacune des communes des centres de dépistage par le biais de tests antigéniques.

Le Département de la Savoie et la Région sont en capacité de fournir massivement ces tests.

Un centre d'accueil est prêt à Bourg Saint Maurice permettant d'héberger une quarantaine de personnes en sécurité, les hébergeurs, eux aussi sensibilisés se sont organisés de même que l'ensemble des communes.

Nous sommes tous attachés à des valeurs d'accueil, de sécurité et de respect de la personne.

Au-delà de tout ce que nous pouvons mettre en place, il en va de la survie de notre économie. Il en va de la survie des professionnels de la montagne, des commerçants, des salariés, nous dépendons tous les uns des autres et du dynamisme de nos territoires et de nos stations. Plus de 17 000 personnes sont concernées par ces emplois directement ou indirectement. C'est un écosystème VIVANT ! Le Montagnard est plein de valeurs : le travail, le courage, les saisons sont courtes, 4 ou 5 mois au maximum en période hivernale, et, même si l'été est bon, il ne remplacera jamais la perte d'un début d'hiver sans ski.

La France, comme l'Autriche et la Suisse sont des grandes nations du ski.

Nous ne voulons pas vivre d'aides gouvernementales, **nous souhaitons vivre de notre travail et rester dignes.**

Nous demandons simplement la possibilité de nous laisser travailler et faire en sorte que les 250 stations puissent ouvrir à une date prochaine.

L'incertitude qui plane est intenable !

Les discours parfois contradictoires de nos dirigeants sont incompréhensibles !

C'est pour cela Monsieur le Président, Messieurs les Ministres que le manque de lisibilité dans vos propos et vos annonces ne nous rassurent pas.

Nous vous demandons instamment de revenir sur une décision incomprise et cruelle qui nous condamne tous.

Nos vallées sont vivantes ! Alors faites en sorte qu'elles le restent ! »

Yannick AMET



TOURISME ET ÉCONOMIE





École de Musique de Haute Tarentaise



Master-class de percussion

L'année 2020 compte 435 élèves à la rentrée scolaire. Elle a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire. Le premier confinement est annoncé le 16 mars 2020. Les établissements d'enseignement artistique sont fermés par décret. Immédiatement, l'équipe pédagogique réagit et des cours par visioconférence sont proposés aux usagers.

La continuité pédagogique peut donc perdurer et le lien avec les élèves est maintenu dans l'attente d'une réouverture de l'établissement. Très rapidement, des professeurs prennent l'initiative de faire des enregistrements à distance sous forme de vidéo. Ils se familiarisent avec les techniques de montage de son et d'images.

Les élèves réintègrent l'école en présentiel début juin, très peu de temps avant la fin de l'année scolaire, ce qui permet à l'atelier jazz adulte et à la Batucada d'offrir une prestation début juillet place du Haut Bourg.



Janvier

- Réunion de l'équipe pédagogique pour élaborer le programme des animations du premier semestre 2020 et des évaluations de fin de cycles

Février

- Master-class percussion et concert
- Concert salade

Avril

- Recrutement des élèves CHAM en visio conférence

Juin

- Activité périscolaire à Bourg Saint Maurice et Tignes dans le cadre des mesures mises en place pour lutter contre le Covid
- Présentation d'instruments en milieu scolaire

Juillet

- Animation jazz place du Haut Bourg par l'atelier jazz et la Batucada adultes

Septembre

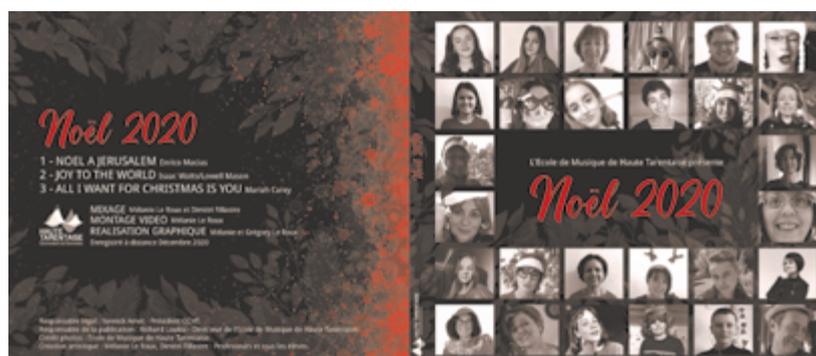
- Reprise des cours en présentiel sur les trois sites
- Week-end Master-class jazz avec Marc Drouard
- Rentrée scolaire en musique avec le New Parade jazz Band (écoles du territoire)

Octobre

- Semaine Bleue, rencontre inter-âge

3 novembre 2020 : second confinement.

Forte de la première expérience, l'équipe pédagogique réagit rapidement. Ainsi, la visioconférence reprend. Décision est prise d'enregistrer les élèves et de monter les vidéos afin qu'elles puissent être partagées sur la page Facebook de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et diffusées en continu sur l'écran numérique installé dans le hall de l'École de Musique. Le concert de Noël 2020 étant lui aussi annulé et tous les participants déçus, une vidéo et un enregistrement à distance ont été effectués pour le plus grand plaisir de tous.



TRANSPORTS SCOLAIRES



Procédure d'inscription - Rappel

Les inscriptions aux transports scolaires se font sur le site Internet de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Quotient Familial CAF	< 550	550 - 650	651 - 750	> 750
Tarification annuelle	40 €	70 €	105 €	140 €

Barème applicable pour les 2 premiers enfants transportés ayant droit aux transports scolaires.

- 3^{ème} enfant : - 50 % sur le barème
- 4^{ème} enfant : gratuit
- Élèves saisonniers ou arrivés en cours d'année (à compter du 1^{er} Décembre) : 50 % du barème.

	Effectifs en 2019-2020
Élèves Internes	315
Élèves Demi-pensionnaires	860
Accompagnatrices	8
Total	1 183

Points particuliers

- Garde alternée : une inscription est faite par chaque parent. La place sera garantie dans chacun des circuits. Chacun des représentants légaux paye la moitié suivant son QF.
- Pour les scolaires saisonniers résidant en Savoie qui changent de transport en cours d'année, cela nécessite une 2^{ème} inscription et une 2^{ème} carte sans supplément.
- La prise en charge des ayants-droit aux transports scolaires en cours d'année s'étudie au cas par cas, dans la limite de la capacité du car mis en place à la rentrée. En dernier recours, la famille est indemnisée pour absence de transport suivant les conditions de la charte.

Autres usagers sur circuits spéciaux

- 3 € le trajet (1 montée dans le car et non 1 aller-retour) sur réservation préalable à la Communauté de Communes ou 200 € pour l'année scolaire dans la limite des places disponibles (la notion de quotient familial ne s'applique pas).
- Trajet isolé « nounou, cantine, garderie » pour les non ayants-droit aux transports scolaires ou retour midi uniquement.
- BTS, étudiants et apprentis.
- Enfant de maternelle ou de primaire hors établissement scolaire (stage, etc.).
- Autres usagers, dans la limite des places disponibles, au cas par cas. Pas d'adulte sur les circuits « maternelles-primaires ».

Sensibilisation à la sécurité

Les élèves sont sensibilisés aux dangers pouvant survenir à l'intérieur et autour du car :

- Éléments de sécurité (ceintures de sécurité, issues de secours, marteau brise-vitre, extincteur, boîte de premiers secours...) leur sont présentés ainsi que leur fonctionnement.
- Traversée et montée, évacuation rapide, rappel à la citoyenneté. Des exercices d'évacuation sont réalisés à l'issue de l'intervention.



La Communauté de Communes de Haute Tarentaise exerce la compétence exclusive et obligatoire de **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, comporte les missions mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement qui sont :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Toutefois, certaines de ces missions restent sous la responsabilité du propriétaire privé riverain qui conserve notamment le devoir d'entretenir les parties de cours d'eau dont il est propriétaire et le devoir de se prémunir contre le risque d'inondation.

Les missions GEMAPI sont exécutées dans un cadre qui dépasse le seul cadre privé : ce cadre c'est celui de l'**intérêt général**.

Gestion des milieux aquatiques sur le territoire

Élaboration du Programme Pluriannuel d'Entretien de l'Isère et de ses affluents (2021-2025)

Une partie de l'année 2020 a été consacrée à l'élaboration du nouveau programme pluriannuel d'entretien (PPE) de l'Isère et de ses affluents (2021-2025) sur le territoire de la CCHT.

L'ensemble du réseau hydrographique du territoire n'est pas concerné par les actions. En effet, les interventions sont localisées sur les tronçons prioritaires sur lesquels des enjeux ont été identifiés (masses d'eau, zones vulnérables et systèmes d'endiguement).



Zoom sur...

La déclaration d'intérêt général (DIG)

La DIG est une procédure qui déclare un programme d'actions « d'Intérêt Général » et autorise la collectivité à se substituer aux propriétaires (Art. L211-7 et L215-15 du code de l'environnement) au moyen de fonds publics.

Équipe cours d'eau

En 2020, l'équipe cours d'eau composée de 4 agents de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a poursuivi l'entretien de certains tronçons inscrits au programme pluriannuel de gestion de l'Isère et de ses affluents. Elle effectue à cet effet, des travaux d'entretien de la ripisylve comprenant des éclaircies sélectives et préventives par abattage ou débroussaillage, des opérations d'élimination des espèces exotiques envahissantes et des embâcles ainsi que du ramassage de déchets.



*Ruisseau
du Reclus
à Séez*

Avant entretien



*Ruisseau
du Reclus
à Séez*

Après entretien

Prévention des inondations

Travaux d'urgence : Charbonnet et Chapieux



La CCHT intervient également sur le territoire dans le cadre de travaux d'urgence destinés à prévenir un danger et présentant un caractère d'urgence. En 2020, deux interventions ont été menées dans le cadre du marché signé en 2020 avec l'entreprise BRUNO TP concernant les travaux d'urgence d'extraction de matériaux en cours d'eau :

- Juin 2020 : curage de la plage de dépôt du Charbonnet sur la commune de Bourg Saint Maurice. Environ 900 m³ de matériaux ont été extraits afin de garantir le rôle de régulation du transport solide en période de crue.
- Août 2020 : curage au droit du pont de la Racle aux Chapieux sur la commune de Bourg Saint Maurice. Suite à des orages qui ont frappé la vallée des Chapieux le 1^{er} Août 2020, un comblement presque total du pont de la Racle a été observé. Ce secteur présente un risque fort puisqu'en période estivale, il y a la présence d'une zone de camping.



Engrèvement pont - Les Chapieux



Vue après intervention - Les Chapieux



Curage - Les Chapieux

Poursuite des travaux de réfection du Canal de l'Isère à Val d'Isère

Depuis 2018, le canal de l'Isère qui traverse Val d'Isère est en réfection suite à l'observation de nombreux désordres d'ordre structurel. La CCHT porte ses travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI. L'année 2020 correspond à la troisième tranche des travaux.

Les opérations de cette tranche visent à la réfection des parois et du radier avec un mortier spécifique.



Application de mortier sur les bajoyers



Résultat final

La régularisation des systèmes d'endiguement

La réglementation issue du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 impose à la CCHT de recenser les systèmes d'endiguement ayant un objectif de protection contre les crues puis de régulariser administrativement ces ouvrages. En 2019, l'inventaire de ces ouvrages a été engagé par les services de l'APTV. En 2020, les Etudes De Dangers (EDD) des systèmes d'endiguement de classe B (de 3 000 et 30 000 personnes en zone protégée) se sont poursuivies :

- La démarche de régularisation du système d'endiguement de l'Arbonne s'est achevée,
- La CCHT a confié la réalisation de l'EDD du système d'endiguement Isère/Calaboudane au bureau d'étude Lombardi pour un montant de 31 263,13 € HT et la réalisation de l'EDD du système d'endiguement Versoyen/Charbonnet au bureau d'étude Hydrétudes pour un montant de 32 755 € HT.

Projets 2021

- Dépôt auprès des services compétents de l'Etat du dossier de la Déclaration d'Intérêt Général relatif à l'entretien des cours d'eau permettant à la CCHT de se substituer en cas de défaillance des propriétaires
- Finalisation de la régularisation des systèmes d'endiguement Versoyen/Charbonnet et Isère/Calaboudane
- Réflexion sur une étude globale à l'échelle du versant Ubac des Arcs
- Lancement des études de danger des systèmes d'endiguement des cours d'eau du Saint Pantaléon et du Reclus
- Réalisation du cahier des charges pour la régularisation des systèmes d'endiguement de classe C (moins de 3 000 personnes en zone protégée) des cours d'eau de la Ravoire et du secteur des Chapieux

Service Environnement

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise est compétente pour la collecte et le traitement des déchets (statuts du 22 décembre 2016). La CCHT exerce directement la compétence « collecte » et a délégué la compétence « traitement » à Savoie Déchets.

Dans le cadre de sa compétence « collecte », la CCHT assure les missions suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et assimilées
- Collecte des matériaux recyclables
- Gestion des déchetteries

LES ACTEURS POUR LA COLLECTE

Bourg Saint Maurice-Les Arcs

OM et TRI - Société COLMO
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - CCHT*
ENCOMBRANTS - Société TRIALP

Montvalezan-La Rosière

OM et TRI - CCHT*
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - CCHT*
ENCOMBRANTS - CCHT*

Sainte Foy Tarentaise

OM et TRI - CCHT*
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - CCHT*

*Collecte par les agents de la collectivité en régie

Les Chapelles

OM et TRI - Société COLMO
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - CCHT*
ENCOMBRANTS - CCHT*

Villaroger

OM et TRI - CCHT*
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - CCHT*
ENCOMBRANTS - Convention de mise à disposition de service

Séiez

OM et TRI - CCHT*
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - CCHT*
ENCOMBRANTS - CCHT*

Val d'Isère

OM et TRI - Convention de mise à disposition de service
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - Convention de mise à disposition de service
ENCOMBRANTS - Convention de mise à disposition de service

Tignes

OM et TRI - Convention de mise à disposition de service
VERRE - Société GUÉRIN Logistique
CARTON - Convention de mise à disposition de service
ENCOMBRANTS - Convention de mise à disposition de service



GESTION DES DÉCHETS

Spécificité en zone touristique

Aux 16 382 habitants permanents du canton, viennent s'ajouter 136 545 lits touristiques qui génèrent d'importantes pointes saisonnières de production de déchets. Dès lors, le dimensionnement des équipements doit tenir compte des capacités maximales d'accueil et l'organisation des services doit s'adapter à la saisonnalité, ainsi qu'aux productions spécifiques des zones à forte fréquentation touristique.



La collecte des déchets

En 2020, cette collecte a été assurée par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise. Il existe plusieurs modes de gestion :

- par convention de mise à disposition de services pour les communes de Tignes et de Val d'Isère
- par marché public pour la collecte des DMA concernant la commune de Bourg Saint Maurice et Les Chapelles attribué à la société COLMO
- par marché public pour la collecte du verre sur l'ensemble du territoire attribué à la société GUÉRIN Logistique
- par marché public pour la collecte des encombrants près des points d'apports volontaires sur la commune de Bourg Saint Maurice attribué à la société TRIALP
- directement par les agents de la Communauté de Communes pour les communes de Séez, Montvalezan-La Rosière, Sainte Foy Tarentaise et Villaroger
- et par convention de mise à disposition de services pour la commune de Villaroger (encombrants)



Point sur l'état de la conteneurisation en 2020 (depuis le départ)



Communes	Nombre de Conteneurs			Total
	OM	TRI	VERRE	
Tignes	120	80	87	287
Val d'Isère	103	55	53	211
Séez	33	32	30	95
Montvalezan-La Rosière	55	45	43	143
Sainte Foy Tarentaise	35	36	27	98
Les Chapelles	10	7	7	24
Bourg Saint Maurice-Les Arcs	288	205	202	695
Villaroger	22	20	12	54
Total	666	480	461	1 607

Le traitement des déchets

Les ordures ménagères passent par le nouveau quai de transfert des Brévières construit en 2016 ou par celui de Valezan, pour être ensuite évacuées par des semi-remorques. Les déchets résiduels sont incinérés à Chambéry (Savoie Déchets) et valorisés en électricité et chaleur (coût de traitement : 110 € HT / tonne).



Le tri et les cartons professionnels transitent par les quais de transfert des Brévières ou de Valezan où ils sont compactés et sont ensuite transportés par semi-remorques au centre de tri de Savoie Déchets à Gilly sur Isère. En cas de saturation de ce dernier, ils peuvent être envoyés au centre de tri de Chambéry.



Quai de transfert des déchets des Brévières

Création du quai de transfert de Valezan



Travaux du quai de transfert de Valezan

Afin d'optimiser et rationaliser le transfert de leurs déchets les deux communautés de communes de Haute Tarentaise et des Versants d'Aime ont décidé de construire et de cofinancer un nouveau quai de transfert sur le site du Praz de Valezan.

Ce nouvel équipement pourra accueillir jusqu'à 6 semi-remorques en même temps et permettra d'optimiser au maximum l'évacuation des déchets.

Actuellement, les ordures ménagères sont déposées par les camions de collecte dans la fosse de l'ancienne usine d'incinération puis rechargées dans des camions semi-remorques à l'aide d'une pelle à grappin et évacuer vers l'usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Chambéry.

Sur une année le site réceptionne et réexpédie :

- Environ 12 000 t d'ordures ménagères
- Environ 1 600 t de tri sélectif
- Environ 1 000 t de carton

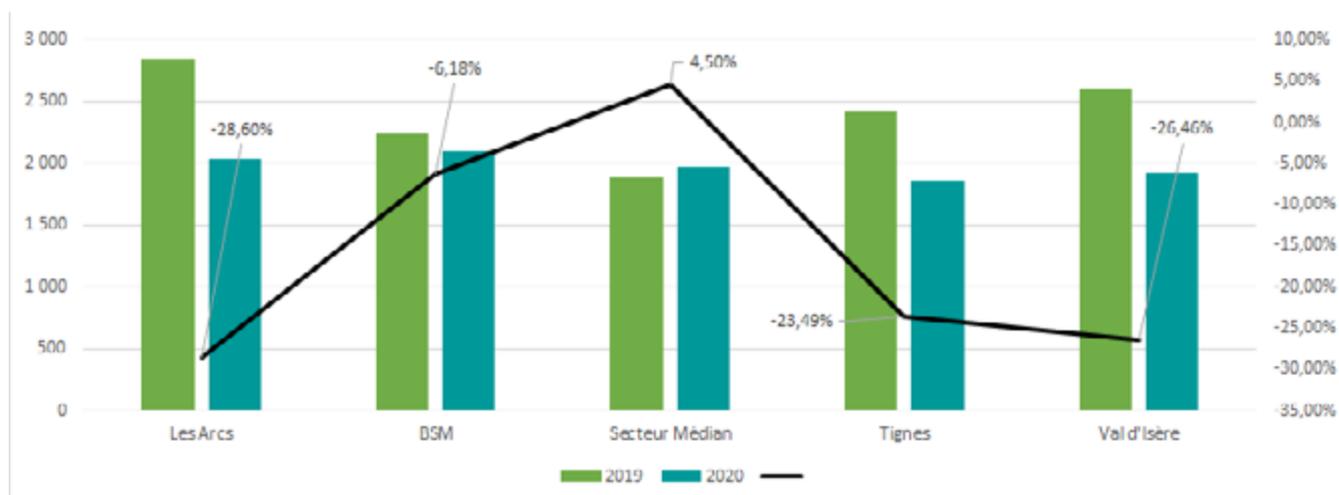
Montant de l'opération : 2 750 000 TTC
Projet cofinancé par les Communautés de Communes des Versants d'Aime (46,02%) et de Haute Tarentaise (53,98%).

Soutien financier de l'État au titre de la DETR.

Cet outil sera en service courant 2021.

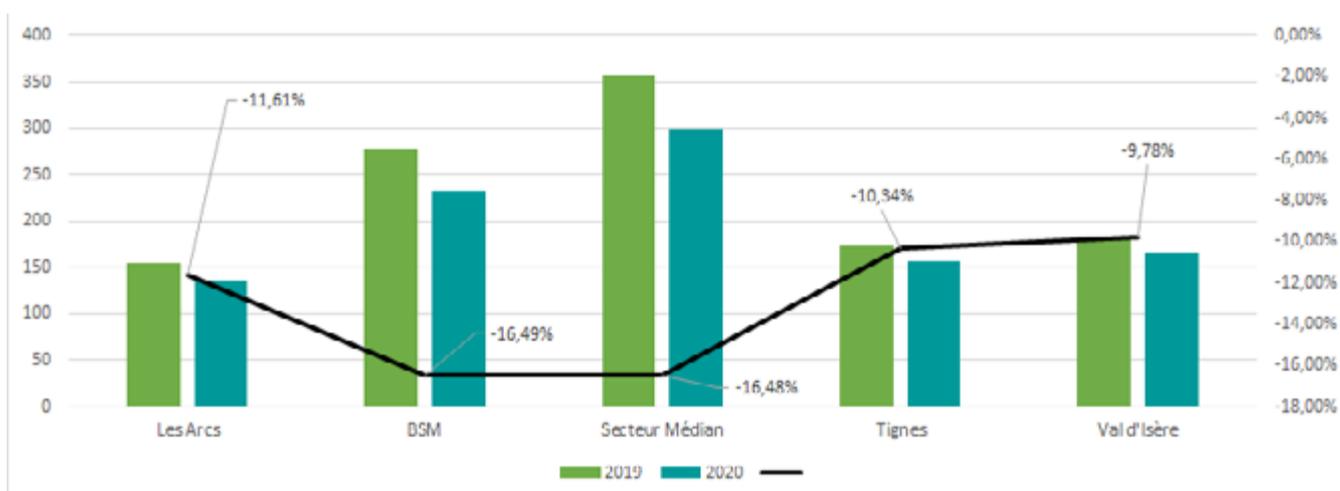
GESTION DES DÉCHETS

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN TONNES



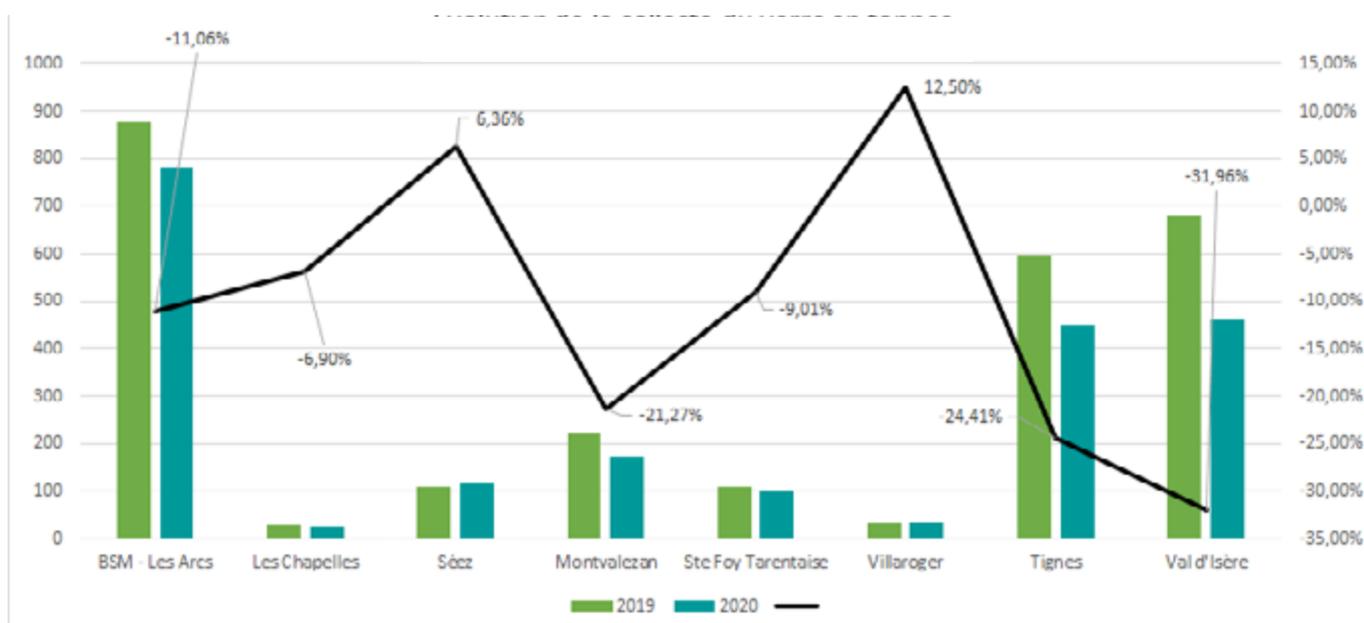
Secteur Médian : Séez, Sainte Foy Tarentaise, Montvalezan-La Rosière, Villaroger

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN TONNES (hors verre)



Secteur Médian : Séez, Sainte Foy Tarentaise, Montvalezan-La Rosière, Villaroger

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DU VERRE EN TONNES



LE TRI SÉLECTIF ET LES ECO-ORGANISMES



Depuis 2017, CITEO est en charge d'organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France. Ce nouvel éco-organisme est né de la fusion entre Eco Emballage et Eco Folio (la filière en charge du papier). CITEO subventionne les collectivités pour la collecte et le traitement des emballages recyclables présents sur leur territoire.

LES DÉCHETTERIES



La Communauté de Communes de Haute Tarentaise assure la gestion de quatre déchetteries sur son territoire :

- La déchetterie de Bourg Saint Maurice (rue de Pinon)
- La déchetterie d'Arc 1800 (la Croisette)
- La déchetterie de Montvalezan (Les Envers)
- La déchetterie de Tignes (Les Brévières)

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les encombrants (DIB), la ferraille, les végétaux, les D3E, les gravats et le bois sont facturés 8 € le m³.

Il est à noter que les dépôts de ferrailles, de meubles, de piles, de cartons et de lampes sont gratuits aussi pour les professionnels.



La déchetterie est un espace clos et gardienné. Un marché d'exploitation a été renouvelé en 2015 pour une durée de 5 ans :

- Lot 1 - TRIALP : accueil du public, gardiennage, tri des déchets, entretien, démantèlement des matériaux, acheminement des déchets électriques et électroniques au point de regroupement.
- Lot 2 - Société Nantet : transport facturé à la tonne et traitement des déchets avec mise à disposition des contenants.
- Lot 3 - Société Valespace : transport et traitement des déchets dangereux des ménages.

GESTION DES DÉCHETS



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE EN TONNES

FILIÈRES	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
Végétaux	587.66	511.72	-12.92 %
Carton papier	203.44	161.31	-20.7 %
Ferrailles	563.14	535.94	-4.8 %
Métaux	10.20	14.27	+39.9 %
Bois (+ bois dérivé)	2 301.97	1 612.35	-29.9 %
Mobilier	503.65	400.29	-27.04 %
Textile	10.3	7.09	-31.17 %
Pneus	60.02	70.92	+18.16 %
Roues	21.34	12.62	-40.8 %
DEEE*	351.86	295.67	-15.9 %
Gaz	4.49	2.27	-49.4 %
Extincteurs	1.99	1.2	-39.7 %
Plâtre	341.20	298.74	-12.4 %
Huile végétale	1.86	1.68	-9.68 %
TOTAL VALORISATION MATIÈRE	5 036.11	3 568.09	-29.15 %
Huile minérale	11.31	8.09	-28.47 %
Skis	25.32	20.22	-20.14 %
TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	36.63	28.31	-22.7 %
Gravats classe 3	2 012.76	1 649.7	-18.07 %
Enfouissable classe 2	1 168.60	1 084.57	-7.19 %
Fibrociment	0.16	1.86	+1 062 %
Batteries	5.5	10.55	+91.82 %
Éco DDS*	12.37	13.34	+7.84 %
Hors Éco DDS	22.05	23.57	+6.89 %
TOTAL ENFOUISSEMENT -TRAITEMENT	3 221.69	2 783.59	-13.6 %
TOTAL	8 294.43	6 379.99	-23.08 %

Le démantèlement en déchetteries

Actuellement, les matériaux récupérés sont en partie revalorisés (les déchets d'équipements électriques et électroniques, les cartons, les métaux...), ou alors enfouis dans un centre technique prévu à cet effet.



LES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE ET LES ECO-ORGANISMES



Eco-Système/OCAD3E Déchets électriques et électroniques (D3E)

Définition D3E :

déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10, à l'exception des équipements de la catégorie 5 du Décret.

Eco-Système est l'organisme agréé par les pouvoirs publics au titre du décret et chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement dans les conditions posées par le Décret, des D3E collectés sélectivement par la Collectivité. L'Eco-organisme est en charge du financement de la collecte sélective et de l'enlèvement des D3E collectés par la collectivité.

Par délibération du Conseil Communautaire du 14 mai 2007, le Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise signe le 29 août 2007 la convention avec OCAD3E (Eco-système) concernant la collecte des D3E.

Point de collecte

La collectivité met à disposition de l'Eco organisme les D3E qu'elle a collectés sélectivement sur les déchetteries de Tignes-Les Brévières et de Bourg Saint Maurice. La collecte est organisée de façon séparée en 4 flux, définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au Registre :

- gros électroménager froid (GEMF)
- gros électroménager hors froid (GEMHF)
- écrans (ECR)
- petits appareils en mélange (PAM)



Évolution de la collecte des D3E (en tonnes)

TYPE DE DÉCHET	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
DEEE	351.86	295.67	-15.9 %



Eco-MOBILIER Déchets d'ameublement/mobilier (DEA)

Cette filière permet de recycler les meubles usagers. Elle est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013. Les déchetteries des Brévières et de Bourg Saint Maurice ont collecté plus de 503 tonnes issues de l'ameublement en 2019.

Évolution de la collecte benne Eco Mobilier (en tonnes)

TYPE DE DÉCHET	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
Mobilier	503.65	400.29	-20.52 %



Eco DDS - Déchets chimiques

Cet éco-organisme a en charge la collecte et le traitement de certains déchets chimiques « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers » (vernis, chlore, peinture, produits phytosanitaire, filtres à huile...).

Évolution de la collecte des DDS (en tonnes)

TYPE DE DÉCHET	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
DDS	12.37	13.34	+7.84 %



Recylum - Collecte des lampes

La Communauté de Communes récupère depuis 2012 sur l'ensemble des déchetteries de Haute Tarentaise les lampes à décharge reprises par l'éco-organisme « Recylum » telles que :

- les tubes fluorescents (dits « néons »)
- les lampes basse consommation (ou fluocompactes)
- les lampes à iodure métallique (ou aux halogénures métalliques)
- les lampes sodium (haute et basse pression)
- les lampes à vapeur de mercure
- les lampes à leds

Évolution de la collecte des lampes (en tonnes)

TYPE DE DÉCHET	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
Lampes	2.84	1.60	-43.66 %



Eco TLC - Collecte des textiles

Suite à la mise en place d'un Éco-organisme, la collecte et la valorisation des textiles est gratuite depuis le printemps 2011.

La collecte du textile est soutenue par l'éco organisme Eco TLC.

Les textiles peuvent être déposés en déchetterie ou dans l'un des huit conteneurs répartis sur l'ensemble de la Haute Tarentaise.

GESTION DES DÉCHETS

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLÉES basée à Gilly-sur-Isère (73). C'est l'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) qui trie les vêtements collectés sur le territoire. Tous ces textiles sont valorisés en l'état ou par le recyclage leur évitant ainsi l'incinération.

Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres
- le linge de maison (drap, serviette, rideaux...)
- la maroquinerie (ceinture, sac...)
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire
- les jouets

Évolution de la collecte des textiles (en tonnes)

TYPE DE DÉCHET	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
Textiles	38.32	43.86	+14.46 %



COREPILE - Collecte des piles

Corepile est un éco-organisme ayant pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés sur le territoire. Des collecteurs de piles et accumulateurs sont mis en place dans les 4 déchetteries de Haute Tarentaise.

Évolution de la collecte des piles (en tonnes)

TYPE DE DÉCHET	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
Piles	2.99	1.40	-53.18 %

LES CARTONS HORS DÉCHETTERIE

Sur l'ensemble du territoire de la CCHT des locaux dédiés au carton des professionnels sont installés.

Évolution de la collecte des cartons professionnels (en tonnes)

CARTONS PROFESSIONNELS	2019	2020	ÉVOLUTION 2019-2020
Bourg Saint Maurice-Les Arcs + Secteur Médian	425	426.16	0.27 %
Tignes	291	224.98	-22.69 %
Val d'Isère	294	192.54	-34.51 %
Total	1010	843.68	-16.48 %



LA COLLECTE DES DASRI

La loi impose la collecte séparée des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication. Jusqu'au 31 décembre 2013, cette collecte était organisée et financée par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise. Depuis le 1^{er} janvier 2014 c'est l'éco-organisme DASTRI qui organise et finance la collecte des DASRI.

Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupants (scalpels, lame...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur.

Cette collecte consiste à un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque collectivité, tous les 3 mois environ.

Service Tri et Réduction des déchets

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise est également chargée de la sensibilisation et de la communication autour du tri et de la réduction des déchets.

Sous la direction du directeur général des services techniques, 3 animatrices coordonnent et animent sur le territoire des actions pour favoriser le tri et la réduction des déchets ainsi que le suivi administratif lié aux déchets. Les publics visés sont l'ensemble des professionnels, des habitants, des scolaires et des vacanciers.

Leurs missions sont les suivantes :

- Sensibiliser les jeunes et les scolaires à travers des animations
- Sensibiliser les habitants aux consignes de tri et à la réduction des déchets
- Former les professionnels aux consignes spécifiques à leur secteur (porte à porte, accompagnement, diagnostics, formations de personnel)

- Sensibiliser les vacanciers du territoire
- Développer la pratique du compostage
- Vérifier la qualité du tri à travers des analyses d'échantillons
- Contrôler et saisir les données concernant les tonnages et valider les factures de l'ensemble des données liées aux déchets du territoire (facturation, déclaration éco-organismes, contrats repreneurs, etc.).

LES ACTIONS PHARES EN 2020

La sensibilisation des scolaires

En 2020, les animatrices se sont centrées sur la sensibilisation des adolescents de la Cité Scolaire de Bourg Saint Maurice. Dans la continuité du projet « Objectif zéro déchet à la Cité Scolaire », elles ont réalisé 4 interventions sur l'éco-consommation auprès des classes de seconde, puis 5 interventions sur le réemploi des déchets auprès des classes de 3^{ème}. Ces interventions ont été complétées par la mise en place de 2 expositions sur ces thématiques ainsi qu'un forum en sortie de cantine mettant à l'honneur différentes associations locales impliquées dans la réduction des déchets.



Forum sur l'éco consommation



Intervention auprès des 3^{ème}

En raison de la crise sanitaire, le projet a été reporté. Il se poursuit en 2021.

La sensibilisation des habitants

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et a réduit considérablement le champ d'actions du service tri et réduction des déchets.

Seule l'exposition « Objectif zéro déchet » a pu être maintenue à la bagagerie de la CCHT. Il s'agissait de mettre en valeur les différents gestes de réduction des déchets grâce à des kakémonos et des outils concrets du quotidien (sacs à vrac, savons solides, bocaux, etc.).

Le compostage collectif

En 2020, cinq nouveaux sites ont été installés sur le territoire :

- un pour une copropriété de la Daille (Val d'Isère),
- un pour la résidence Lac de Presset (BSM),
- un pour la résidence Clos Emprin (BSM),
- un site du quartier au Planay (Villaroger),
- un pour le Domaine Skiable de La Rosière (à destination du personnel de la station).



Site de compostage du Clos Emprin (BSM)



Site de compostage de la Daille

GESTION DES DÉCHETS

Le service gère sur l'année 2020 l'entretien et le suivi de 25 sites de compostage.

Exemple de réparation à Tignes (post publié sur la page Facebook) :



La sensibilisation des professionnels en porte à porte

Début 2020 l'opération de porte à porte en station a été ciblée sur les commerces liés à l'alimentation (restaurants, snacks, épicerie) dans l'objectif d'aborder les sujets de la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire dans la restauration.

Un Kit des bonnes pratiques a été distribué lors des visites. Au cours du mois de janvier les animatrices ont pu rencontrer des professionnels sur les stations de Tignes, des Arcs et de Sainte Foy Tarentaise.



Visuel du Flyer de sensibilisation des restaurateurs



Visuel de l'affiche d'engagements des professionnels

Évènements et stands

Enfin, les animatrices ont participé et sensibilisé touristes, saisonniers et locaux lors de quelques évènements (nombre réduit en raison de la crise sanitaire).

Stands de la CCHT :

- **Stand en front de neige** (La Rosière)
- **Journée des saisonniers** (Tignes)
- **Marché des artisans alpins** (Val d'Isère)
- **Chouchoute ta montagne** (Tignes)
- **Journée de l'environnement** (Val d'Isère)
- **Stop Waste Tour** (Bourg Saint Maurice-Les Arcs)
- **Eco Fête** (Centron) participation collective des Communautés de Communes de Tarentaise

Lors de ces évènements les animatrices proposent aux visiteurs de s'informer sur le tri et la réduction des déchets. Lors de la journée des saisonniers à Tignes, l'Eco-fête et en front de neige à La Rosière elles ont également proposé des ateliers « Zéro déchet » dans le respect des règles sanitaires (fabrication de cosmétiques et de BeeWrap-toile enduite à la cire).



Stand en front de neige, La Rosière



Journée des saisonniers, Tignes

Accompagnement d'éco-événements

Le service propose aux organisateurs de manifestations un accompagnement afin de rendre l'évènement le plus Eco-exemplaire possible dans la réduction et le tri des déchets. Le service met aussi à disposition des totems de tri et des gobelets réutilisables.

Actions de communication

L'exposition « Objectif zéro déchet »

Conçue et réalisée avec une agence de communication locale l'exposition « Objectif Zéro Déchet » est présentée sur 24 panneaux recto verso et traite des sujets de la réduction du plastique, le gaspillage alimentaire, l'éco consommation, le réemploi, de la réparation et du textile. Elle est à destination de tous les publics et est conçue de manière ludique et décalée.

Elle a pour vocation d'être prêtée aux différentes structures du territoire qui accueillent du public (associations, mairies, écoles...).

En 2020, plusieurs thématiques ont été mises à l'honneur à la Cité Scolaire de Bourg Saint Maurice, à la médiathèque de Bourg Saint Maurice et de Séez.



Support de communication

Le service fait concevoir des supports et objets de communication diffusés auprès des publics ciblés sur l'ensemble de la Haute Tarentaise.

- Gourdes « Zéro déchet »
- Flyers, stop pub, livret « Zéro déchet »
- Cendriers de poche...



GESTION DES DÉCHETS

Communication Presse et web

Le service rédige régulièrement des « post web » et des communiqués de presse pour mieux informer sur le tri et la réduction des déchets.

Exemple de post publié sur la page Facebook :



La sensibilisation au tri des déchets

En parallèle de la réduction des déchets, il est nécessaire de maintenir des actions de sensibilisation aux consignes de tri.

Uniformisation des consignes de tri

Les autocollants des conteneurs semi-enterrés, chalets de collecte de cartons, composteurs collectifs et autres documents de communication sont remplacés et/ou renouvelés ou mis à disposition des professionnels des stations.

Sacs de pré-collecte en plastique réutilisables

En 2020, 3000 sacs de collecte ont été mis à disposition des habitants du territoire.

Chaque année, le service met des mémos sur le tri ainsi que des sacs de pré collecte à disposition des habitants dans différents points relais (mairie, office de tourisme, siège CCHT et structures extérieures, maisons des saisonniers).



Mise à disposition de signalétique sur le tri

Des mémos et affiches sont également mis à disposition des particuliers et professionnels afin de garantir la présence des consignes de tri dans les logements de tous.

Les formations

Une formation gratuite aux consignes de tri et au fonctionnement de la gestion locale des déchets est proposée à tous les professionnels du territoire qui souhaitent sensibiliser leur personnel, été comme hiver.

En 2020, les animatrices ont ainsi formé les équipes des Club Med de Tignes, de Val d'Isère. Ces formations permettent d'harmoniser les connaissances du personnel saisonnier sur les consignes de tri au niveau local.

Les diagnostics

Certains professionnels sollicitent la structure afin de faire le bilan sur leurs flux de déchets et de trouver des méthodes pour optimiser le tri et réduire certains déchets.

En 2020, dans le cadre de la labellisation Flocon Vert, le service tri et réduction des déchets a accompagné la station des Arcs.

Par ailleurs, il a également entrepris un travail de diagnostic auprès d'une partie des services de Tignes Développement (lequel s'est poursuivi sur 2021).

Les sacs de pré-collecte pour les hébergeurs

Comme chaque année, la CCHT propose aux hébergeurs d'inciter les vacanciers à trier leurs déchets grâce à la mise en place de sacs de tri en kraft à l'arrivée.

En 2020, 27 000 sacs ont ainsi été distribués dans toutes les stations de Haute Tarentaise. Un chiffre en nette baisse comparé aux années précédentes en raison de la chute de la fréquentation touristique liée à la crise sanitaire. Cette action a un impact positif mesurable puisque ces sacs de tri sont retrouvés lors des opérations de caractérisation au centre de tri.



L'administratif

Les principales missions administratives sont la saisie des données statistiques, des tonnages, des flux..., la saisie et le contrôle des factures liées aux déchets, les suivis des contrats avec les repreneurs de matériaux et la saisie des déclarations aux éco-organismes (CITEO, éco-système, etc.).

RAPPORT FINANCIER

Budget Principal 2020 - FONCTIONNEMENT

<i>Fonctionnement</i>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Actions de communication	27 907,44 €	657,73 €
Administration générale	352 709,29 €	45 313,47 €
Indemnités des élus	88 707,39 €	
Participation à l'APTV	111 381,19 €	
Relais Télévision	23 756,93 €	27 314,57 €
Equipe Sentier	42 325,00 €	42 325,00 €
Politique en faveur de l'agriculture	87 051,00 €	
Politique en faveur des personnes âgées	239 980,13 €	14 103,01 €
Politique Jeunesse	489 452,86 €	239 433,25 €
Reliquat ALSH	83 670,00 €	
Relais Assistantes Maternelles	95 397,91 €	56 384,71 €
Scolaires (RASED/ULIS-Ecole)	3 070,22 €	
Ecole de musique	628 845,65 €	211 769,44 €
Consultance architecturale	27 822,87 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	19 631,17 €	22 308,35 €
MSAP	3 841,77 €	
TOTAL (a)	2 325 550,82 €	659 607,53 €
Administration DMA	227 069,61 €	7 567,51 €
Déchetteries	1 252 836,39 €	249 205,31 €
Collecte	2 597 618,24 €	11 911,84 €
Transport et traitement	2 493 275,77 €	457 771,92 €
Total DMA (b)	6 570 800,01 €	726 456,58 €
Eau et assainissement	15 600,00 €	
Subvention budget annexe Transports		1 806,05 €
Subvention budget annexe Tourisme	1 354 000,00 €	
Subvention budget annexe Maison Funéraire	1 000,00 €	
Frais bancaires paiement par internet	71,50 €	
Dépenses liées au COVID-19	35 326,22 €	
Subventions liées au COVID-19	46 824,00 €	
TOTAL (c)	1 452 821,72 €	1 806,05 €
Produit fiscal		3 032 188,00 €
TEOM		8 432 024,00 €
Redressement des finances publiques	540 974,00 €	
FPIC	3 445 630,00 €	
Intérêts de la dette + ICNE	36 214,41 €	
TOTAL (d)	4 022 818,41 €	11 464 212,00 €
DGF touristique	2 453 351,00 €	5 273 450,00 €
Dotation intercommunalité		234 906,00 €
Dotations aux amortissements	887 963,33 €	
Amortissements des subventions		10 992,45 €
TOTAL (e)	3 341 314,33 €	5 519 348,45 €
TOTAL (a+b+c+d+e)	17 713 305,29 €	18 371 430,61 €
GEMAPI	107 460,69 €	44 653,71 €
Intérêts de la dette + ICNE	4 965,20 €	
Taxe GEMAPI		1 603 104,00 €
Dégrèvement Taxe GEMAPI	9 368,00 €	
Total GEMAPI (f)	121 793,89 €	1 647 757,71 €
<i>Recettes exceptionnelles (g)</i>		
Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		4 338 050,26 €
TOTAL (a+b+c+d+e+f+g)	17 835 099,18 €	24 357 238,58 €
Réserves d'autofinancement		
Virement à la section d'investissement		
Total section de fonctionnement	17 835 099,18 €	24 357 238,58 €

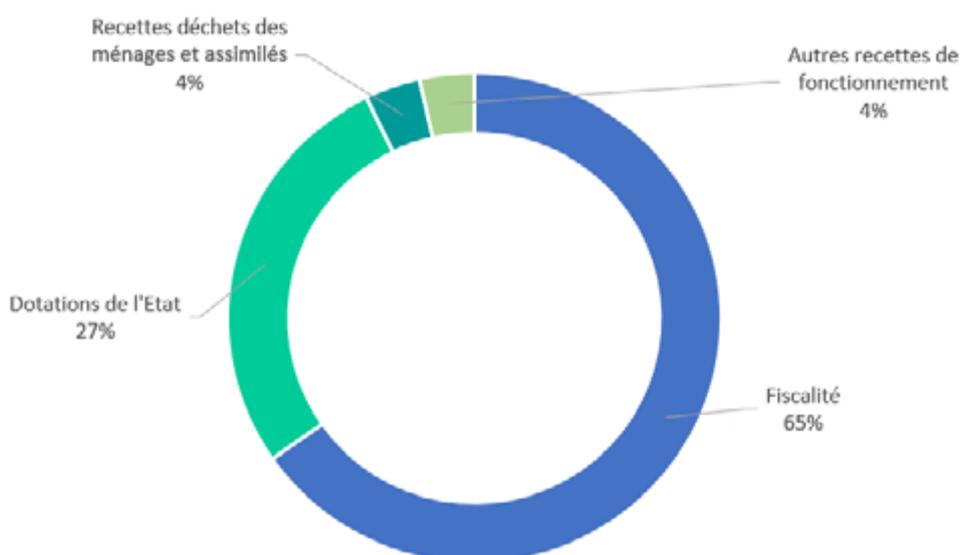
Budget Principal 2020 - INVESTISSEMENT

Investissement

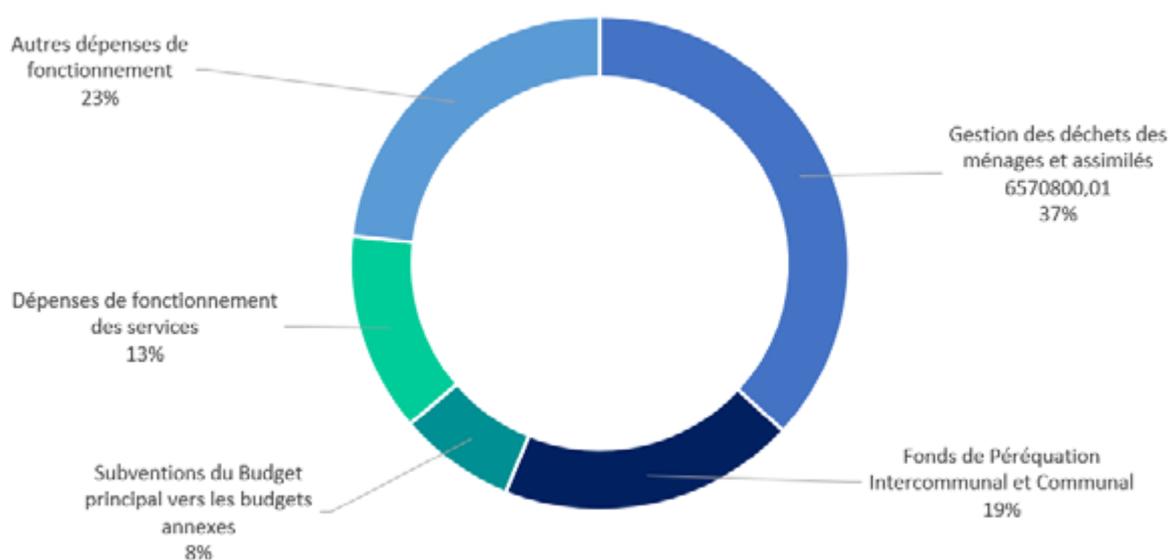
	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Equipe sentier	43 195,65 €	
Investissements pour les services	28 790,77 €	1 380,00 €
Matériel informatique	29 799,77 €	
BOM	33 778,80 €	
Conteneurisation	146 473,80 €	
Déchetterie	19 341,60 €	
Matériel garage	630,96 €	
Politique réduction des déchets	14 187,71 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	3 600,00 €	
Quai de transfert Valezan	500 676,99 €	
Dépenses liées au COVID	12 889,59 €	
Dépenses imprévues		
Total des dépenses/recettes d'équipement (a)	833 365,64 €	1 380,00 €
Total des restes à réaliser (b)	666 319,18 €	60 377,90 €
Emprunt	309 878,36 €	900 000,00 €
FCTVA		89 372,44 €
Total des dépenses/recettes financières (c)	309 878,36 €	989 372,44 €
Amortissements des subventions	10 992,45 €	
Dotations aux amortissements		887 963,33 €
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	10 992,45 €	887 963,33 €
GEMAPI	1 281 663,03 €	8 100,00 €
FCTVA GEMAPI		67 696,79 €
Restes à réaliser GEMAPI	46 080,00 €	182 116,97 €
Virement de la section de fonctionnement		
Emprunt	24 529,61 €	
Total des dépenses/recettes GEMAPI (e)	1 352 272,64 €	257 913,76 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 091 454,75 €
Excédent d'investissement reporté		
Déficit d'investissement reporté	661 795,84 €	
Total section d'investissement (a+b+c+d+e+f)	3 834 624,11 €	3 288 462,18 €

En 2020, les dépenses d'investissement concernent principalement les travaux relatifs au quai de transfert de Valezan et les travaux de restauration du Canal de l'Isère.

Recettes de fonctionnement

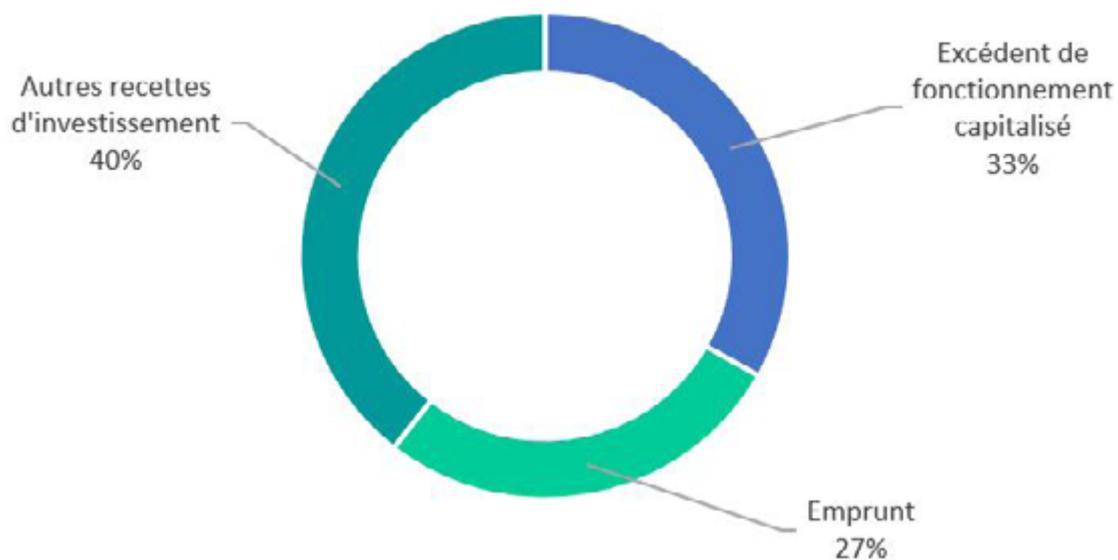


Dépenses de fonctionnement

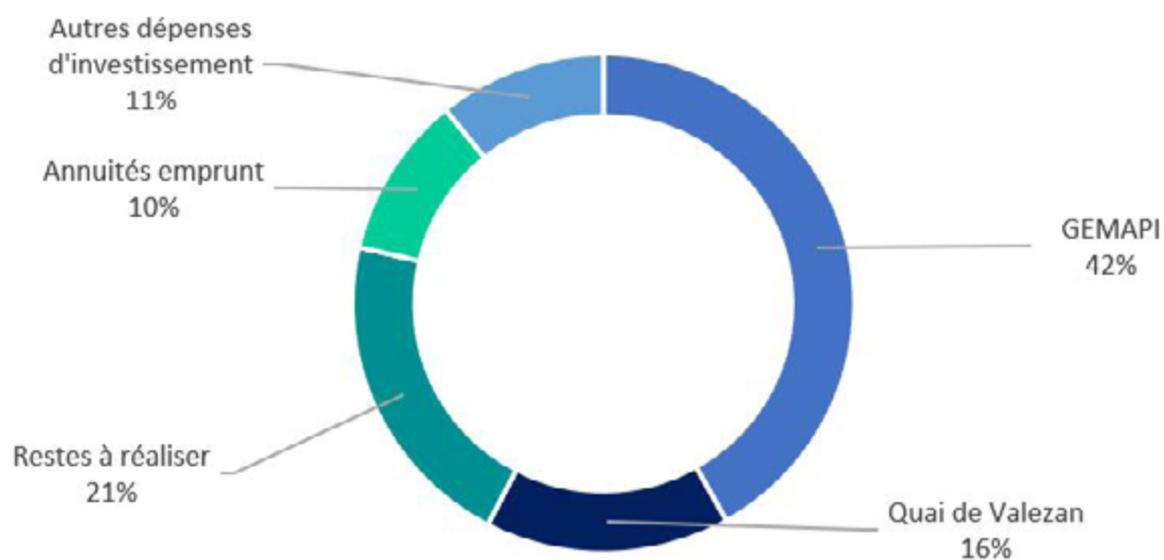


A noter : la masse salariale représente 12%

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Budget Tourisme Haute Tarentaise

<u>Fonctionnement</u>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Accueil touristique bagagerie	15 848,91 €	10 838,78 €
Accueil du Petit Saint Bernard	29 480,03 €	13 841,54 €
Accueil touristique été Cyclo	27 422,74 €	
BIT Sainte Foy	110 647,86 €	2 576,70 €
Promotion du Tourisme	110 042,46 €	12 663,10 €
Administratif Services Support	52 621,29 €	0,77 €
Observatoire du Tourisme	19 611,98 €	
Iseran	2 100,00 €	
TOTAL (a)	367 775,27 €	39 920,89 €

Taxe de séjour		60 000,00 €
TOTAL (b)	0,00 €	60 000,00 €

Subvention d'équilibre du budget principal		1 354 000,00 €
TOTAL (c)	0,00 €	1 354 000,00 €

TOTAL (a+b+c)	367 775,27 €	1 453 920,89 €
----------------------	---------------------	-----------------------

<u>Recettes exceptionnelles</u>		
Excédent de fonctionnement reporté		326 486,19 €

Total section de fonctionnement	367 775,27 €	1 780 407,08 €
--	---------------------	-----------------------

<u>Investissement</u>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Accueil touristique du Petit Saint Bernard	17 835,60 €	
Accueil touristique Iseran	24 372,19 €	
Accueil touristique été Cyclo	1 365 452,42 €	269 807,31 €
Administratif Services Support -Bagagerie été	755,04 €	
BIT Sainte Foy	1 195,06 €	
Promotion du tourisme	8 350,00 €	
Total des dépenses/recettes d'équipement (a)	1 417 960,31 €	269 807,31 €

Total des restes à réaliser (b)		
--	--	--

FCTVA		162 425,60 €
Total des dépenses/recettes financières (c)	0,00 €	162 425,60 €

Dotations aux amortissements		9 590,82 €
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	0,00 €	9 590,82 €

Excédent de fonctionnement capitalisé		1 016 174,60 €
Excédent d'investissement reporté		
Déficit d'investissement reporté	993 610,92 €	

Total section d'investissement	2 411 571,23 €	1 457 998,33 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

En 2020, l'accent est mis sur l'extension de la piste cyclable entre Bourg Saint Maurice et l'Auberge de Jeunesse à Séz.

Budget Abattoir 2020

<i>Fonctionnement</i>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Taxe locale d'usage		4 905,32 €
Subvention du budget principal		75 051,00 €
Subventions autres collectivités		5 875,00 €
Subvention au délégataire	10 000,00 €	
Dotations aux amortissements	75 831,32 €	
TOTAL section de fonctionnement	85 831,32 €	85 831,32 €

<i>Investissement</i>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Installations à caractère spécifique	435,78 €	
Aménagement constructions	32 157,35 €	
Agencements et aménagements divers	319,94 €	
FCTVA		3 169,76 €
Restes à réaliser	792,00 €	28 380,11 €
Dotations aux amortissements		75 831,32 €
Excédent d'investissement reporté		65 761,43 €
TOTAL section d'investissement	33 705,07 €	173 142,62 €

Des travaux d'aménagement et de mise aux normes ont été réalisés en 2020 à hauteur de 32 157,35 €

Budget Transports Scolaires 2020

	CA 2020
Autres assurances	2 039,58 €
Transports collectifs	863 806,76 €
Services bancaires	360,16 €
Remboursement de frais	53 364,67 €
Charges diverses de gestion courante	100 938,64 €
Salaires	52 699,46 €
Subventions exceptionnelles	190 187,14 €
TOTAL DEPENSES	1 263 396,41 €

	CA 2020
Transports de voyageurs	126 916,35 €
Remboursement de frais	1 141 289,17 €
Autres	1,66 €
TOTAL RECETTES	1 268 207,18 €

Ce budget est traditionnellement financé par une subvention du budget principal sauf en 2020. En effet, eu égard à la crise sanitaire liée au Covid, les dépenses ont été moins importantes et la subvention d'équilibre n'est pas nécessaire.

Budget Maison Funéraire 2020

<i>Fonctionnement</i>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Autres impôts	639,00 €	
Dotations aux amortissements	9 651,87 €	
Redevance versée par le fermier		9 000,00 €
Produits divers		639,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	66,68 €	
Subvention du budget principal		1 000,00 €
TOTAL section de fonctionnement	10 357,55 €	10 639,00 €

<i>Investissement</i>	CA 2020	
	Dépenses	Recettes
Dotations aux amortissements		9 651,87 €
Excédent d'investissement reporté		30 115,18 €
TOTAL section d'investissement	- €	39 767,05 €

Liste des marchés de travaux et de prestations de services attribués en 2020

- Organisation et gestion d'un Accueil de Loisirs à Bourg Saint Maurice
- Organisation et gestion d'un Accueil de Loisirs à Val d'Isère
- Collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur les communes de Bourg Saint Maurice et des Chapelles
- Aménagement d'un itinéraire cyclable – 3^{ème} tranche
- Gardiennage – entretien et gestion de la station de transfert
- Transport des déchets résiduels, recyclables, cartons
- Travaux d'urgence d'extraction de matériaux en cours d'eau en situation de crue sur le territoire
- Accueil du public, gardiennage, tri déchets, entretien, démantèlement des matériaux et acheminement des déchets électriques et électroniques
- Transport et traitement des déchets non dangereux
- Transport et traitement des déchets dangereux

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a pour objectif constant de veiller au respect des règles régissant la commande publique.



POUR EN SAVOIR PLUS

Communauté de Communes de Haute Tarentaise

8, rue Saint Pierre - BP n°1
73707 SÉEZ cedex

04.79.41.01.63 - accueil@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

